

Informations générales

- La Chine :
superpuissance militaire

Informations pratiques

- Brèves défense
- Brèves sociales
- Brèves Anciens
combattants-Mémoire-
Liens Armée/Nation
- Bibliographie

Cahier central

**L'ANOCR : Un siècle de
dévouement au profit
de la condition
morale et matérielle
des militaires**

Vie de l'Association

- * **Courier du siège national**
- * **Courier des groupements**
- * **Carnet**



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Centenaire de la création de l'ANOCR :



1939



1993

- **Soirée musicale du 29 novembre 2011**
- **En cahier central, l'ANOCR :
Un siècle de dévouement au profit
de la condition morale et matérielle
des militaires**



1925 (1)



2011

(1) Insignes ou logos successifs de l'association.



Centenaire de l'ANOCR



Concert du Centenaire de l'ANOCR

Le mardi 29 novembre en l'Eglise du Val-de-Grâce (Paris V^e-métro Port Royal)
de 8 heures à 20 heures

L'ANOCR organise un moment musical comprenant

« Œuvres pour orgue avec la participation des Chœurs de l'Armée Française »

Cette soirée a lieu 100 ans jour pour jour après la parution du décret de création de l'ANOR.

Elle est ouverte aux adhérents de la région parisienne et à leurs conjoints qui recevront une invitation et à tout membre se trouvant à Paris et qui en ferait la demande au siège.

***Venez nombreux célébrer en musique le CENTENAIRE DE L'ANOCR
Ouverture des portes de l'église à 17 h 30***

LIRE EN CAHIER CENTRAL :

**« L'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite (ANOCR) :
Un siècle de dévouement au profit de la condition militaire »**

A l'occasion du centenaire de l'ANOCR née « ANOR » en 1911, il a paru opportun (et, nous l'espérons, intéressant), de rassembler en quelques lignes ce que l'association a été et ce qu'elle a fait au cours de ce siècle qui a vu notre société nationale et ses forces armées profondément changer.

Cet article s'inspire de l'étude intitulée « L'ANOCR : ses origines-ses buts-ses actions », publiée en 2001 par le contrôleur général des armées **Christian Audebaud**, alors administrateur.

Il exploite la collection des numéros du bulletin de liaison et d'information édité dès août 1913 de façon continue avec les deux seules interruptions imposées par les deux conflits mondiaux de 1914-1918 et 1939-1945.

Ainsi, après avoir exposé ce qui a amené la création de l'ANOCR, il présente les types d'action qu'elle a menés, les évolutions qu'elle a conduites pour prendre en compte les réalités du moment et les résultats qu'elle a obtenus.

Il rend aussi hommage aux présidents successifs qui l'ont dirigée, comme aux hommes et aux femmes qui ont voulu soutenir ses engagements en la faisant bénéficier de legs ou de dons.

Il conclut en soulignant l'exemplarité d'un tel engagement nécessaire à la « bonne santé » morale et matérielle d'un monde militaire traditionnellement écartelé entre les principes de discipline et de réserve qui guident son action opérationnelle comme son comportement social et l'examen critique de sa situation relative dans la Nation qui l'amène à devoir exprimer avec clarté et pugnacité aux décideurs ses légitimes revendications.

Nécessaire en 1911, l'ANOCR demeure nécessaire en 2011 pour l'avenir car le combat qu'elle mène n'est pas lié à un moment donné mais aux caractéristiques permanentes des comportements humains.

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)

Le mot du Président

Mes chers camarades,

Voici déjà la rentrée, la fin des vacances bien sûr mais aussi le plaisir de retrouver des amis.

C'est donc avec un dynamisme renouvelé que nous allons nous retrouver pour vivre ensemble des moments d'amicale complicité, de réflexion et d'action.

En cette fin d'année 2011, nous allons amplifier nos efforts pour mieux défendre nos idées et nos projets.

Après la vive émotion suscitée par le retour trop discret de nos morts en opération, la réaction des autorités nationales nous a semblé évoluer dans le bon sens, même si le sentiment de soutien aux familles endeuillées et à notre armée nous semble encore bien éloigné de ce qu'il devrait être à nos yeux. Il faut encore progresser dans ce domaine au prix, c'est vrai, d'une véritable prise de conscience nationale qui ne se réalisera pas en quelques jours.

Cela nous semble d'autant plus nécessaire qu'après l'annonce du retour programmé de nos troupes d'Afghanistan, les pertes s'accroissent et vont malheureusement continuer à peser.

Plus encore qu'avant, c'est maintenant que le soutien de la Nation à ses soldats et à leur famille est essentiel.

Et c'est dans ce domaine du lien de la Nation avec son Armée que nous allons continuer de porter notre réflexion en approfondissant nos études sur la problématique « Service National - Service Civique ».

Mais je voudrais aussi attirer en particulier votre attention sur la situation de nos veuves qui font face courageusement à des situations parfois délicates. Cette situation mérite que nous étudions avec une grande attention la politique que nous voulons mener pour mieux faire valoir leurs droits et les soutenir.

En cette année du centenaire, à travers l'expérience de ceux qui nous ont précédés, gardons à l'esprit que **les résultats que nous obtiendrons seront à la mesure de l'énergie de nos engagements.**

Voilà de quoi nous motiver en cette rentrée que je vous souhaite heureuse et active.



Sommaire octobre 2011

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Chine : superpuissance militaire
par le général (2S) B. de Bressy

2

INFORMATIONS PRATIQUES

Brèves défense

14 juillet 2011

3

Hommage national aux morts en OPEX (Afghanistan)

3

Nomination de nouveaux chefs d'état-major terre et marine

3

Gendarmerie : passerelle avec la Police

5

Armée de l'air : le CEMAA chez les « Pipins »

5

Optimisation de l'EVASAN en OPEX

5

Fondation général Bigeard

5

Brèves sociales

Rubrique sociale du CV (er) Desbazeille

6

Brèves Anciens Combattants - Mémoire - Liens Armée-Nation

La campagne de 1940 : bilan actualisé des victimes

7

Bibliographie

10-11

CAHIER CENTRAL

L'ANOCR : Un siècle de dévouement au profit de la condition morale et matérielle des militaires

par le général (2S) J.-C. Robin

I-XVI

VIE DE L'ASSOCIATION

Courrier du siège national

12

Courrier des groupements

13

Carnet

23

BULLETIN TRIMESTRIEL : Appel aux bonnes volontés (suite !)

Dans la continuité de l'appel lancé dans le bulletin de juillet dernier, le Président national et le comité de rédaction du bulletin trimestriel lancent à nouveau un appel à celles et ceux qui souhaiteraient coopérer à ce travail d'information indispensable à la vie de l'association. Le poste de rédacteur en chef, notamment, sera vacant à compter du début 2012.

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Jean-Claude Robin

Impression : Lavauzelle Graphic

Dépôt légal : octobre 2011 - ISSN 0762.01 01

Commission paritaire : 0511 G 88248

Tirage : 12500 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex

Tarifs cotisation et abonnement : 3° de couv.



LA CHINE : Superpuissance militaire ?

par le général (2S) B. de Bressy, administrateur de l'ANOCR

(EXTRAIT DE TIME MAGAZINE du 22 août 2011)

La Chine, en passe de devenir, dans un proche avenir, la principale puissance économique du monde, est-elle aussi en train de devenir une superpuissance militaire ?

Ses dépenses de défense, qui restent toutefois loin derrière celles des Etats-Unis (voir tableau ci-dessous) atteignent déjà le double des nôtres, comme de celles du Royaume-Uni, de la Russie, ou aussi du Japon. Les effectifs de ses armées sont, bien sûr, considérables comme sa population, mais ses équipements s'améliorent aussi à vive allure.

	U.S.	CHINA	FRANCE	U.K.	RUSSIA	JAPAN
 MILITARY SPENDING (2010)	\$698 billion	\$119 billion	\$59.3 billion	\$59.6 billion	\$58.7 billion	\$54.5 billion
 PERCENTAGE OF 2010 GDP	4.8%	2.1%	2.3%	2.7%	4.0%	1.0%
 NUCLEAR WARHEADS	8,500	240	300	225	11,000	0
 ACTIVE MILITARY PERSONNEL	1,560,000	2,290,000	240,000	180,000	1,050,000	250,000
 SUBMARINES	71	71	10	11	67	18
 AIRCRAFT CARRIERS	11	0	1	0	1	0
 CRUISERS, DESTROYERS AND FRIGATES	112	78	24	24	31	48
 COMBAT AIRCRAFT	3,897	1,998	470	346	1,880	469

Sources : Stockholm International Peace Research Institute; The International Institute for Strategic Studies; Time Research

Un symbole de cette montée en puissance va être la mise en service du premier porte-avions chinois. Cet ancien bâtiment soviétique, le Varyag, abandonné en cours de construction en 1992, puis vendu par les Ukrainiens aux Chinois pour devenir un casino flottant à Macao, est actuellement en cours d'achèvement dans un chantier chinois, à Dalian.

Il faudra, bien sûr, des années pour que la marine chinoise maîtrise une réelle capacité aéronavale, mais la mise en service d'un porte-avions chinois est un symbole fort qui ne manque pas d'inquiéter en premier lieu Taiwan, mais aussi le Japon, qui vient de publier un Livre Blanc sur la défense, dans lequel il fait part de sa préoccupation.

Ce bâtiment n'a pas encore été baptisé, mais, d'après certaines sources, il recevrait le nom de Shi Lang, l'amiral chinois qui conquiert Taiwan en 1681, sous la dynastie Ming-Qing. Symbole peut-être ?

Notons toutefois, pour nous rassurer, que la Chine, cette « puissance déconcertante », comme la titre la

Revue Défense Nationale, n'a jamais eu, au cours de sa très longue histoire, une politique expansionniste, comme l'ont pratiquée les puissances occidentales.

Pour les Chinois, la Chine demeure « l'Empire du milieu », autour duquel gravitent les autres nations.



Le porte-avions Varyag, à Dalian.



Brèves de la Défense

UN 14 JUILLET DÉDIÉ AUX SOLDATS MORTS EN OPÉRATION

Les cérémonies du 14 juillet 2011 ont été marquées par la volonté du Président de la République qui a « voulu que cette journée soit dédiée à ceux de nos soldats qui sont morts en opération ».

Après s'être rendu à l'hôpital militaire de Percy à Clamart (Hauts-de-Seine) où il a rencontré des soldats grièvement blessés en opérations, le Président de la République a présidé le traditionnel défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées, où il fut rendu un vibrant hommage aux unités engagées sur un théâtre d'opération extérieur. En Afghanistan, mais aussi en Libye, puisque des avions appartenant à des escadrons engagés dans l'opération Harmattan prirent part au défilé aérien. Sans oublier les unités déployées en Côte d'Ivoire.

Les départements et territoires d'outre-mer ont été particulièrement mis en avant, l'année 2011 étant « l'année des Outre-mer ». Notamment le SMA (service militaire adapté) qui fêtait le 50^e anniversaire de sa création et dont 280 jeunes appartenant aux divers régiments de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de la Réunion ouvrirent le défilé.

Un éclairage particulier a également été mis sur la présence de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris dont on célèbre le bicentenaire de sa création en 2011.

A l'issue de la cérémonie le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a échangé quelques mots avec des soldats blessés en Afghanistan invités à suivre le défilé militaire avec leurs familles. Ceci avant son retour à l'Élysée où il réunissait un conseil de sécurité

pour adapter les conditions de sécurité des soldats en Afghanistan après l'attentat suicide dont ont été victimes les cinq soldats français.

L'HOMMAGE DE LA NATION À SES SOLDATS MORTS AU COMBAT

Le Président Sarkozy, au nom de la Nation, a rendu un hommage solennel, le 19 juillet, aux Invalides, aux sept militaires tombés en Afghanistan au cours de la semaine précédente.

« Vous n'êtes pas morts pour rien. Vous êtes morts pour la grande cause des peuples libres qui ont payé leur liberté avec le sang de leurs soldats.

Vous êtes tombés dans une guerre où des assassins fanatiques et sans honneur cherchent à asservir par la terreur des hommes, des femmes et des enfants désarmés que vous aviez mission de protéger contre cette violence aveugle et meurtrière. »

L'homélie prononcée par M^{gr} Luc Ravel, évêque aux Armées, a décrit avec des mots forts et justes la spécificité du métier de soldat, car « nos soldats jettent leur vie devant nous. C'est là leur noblesse de soldats, c'est là notre grandeur de Français. Précisant, tout en ayant conscience de la dureté de ses propos en présence des familles éprouvées par le deuil, « qu'être militaire, c'est avant tout ne plus s'appartenir, ni même appartenir à sa propre famille. (...) Être militaire, c'est appartenir à la Nation. Exister et agir pour elle. Vivre et mourir pour elle ».

Dans le même registre, le Président de la République, Chef des Armées, affirmait que l'Armée française était « l'expression la plus achevée de la continuité de la Nation française dans l'Histoire ».

NOMINATION DES NOUVEAUX CHEFS D'ÉTAT-MAJOR TERRE ET MARINE

Le 22 juin 2011, en conseil des Ministres :

– M.le général de corps d'armée Bertrand Ract-Madoux a été nommé chef d'état-major de l'armée de terre et élevé aux rang et appellation de général d'armée, à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

– M. le vice-amiral d'escadre Bernard Rogel a été nommé chef d'état-major de la marine et élevé aux rang et appellation d'amiral, à compter du 12 septembre 2011.



Hommage national dans la cour des Invalides.



Le général d'armée Ract-Madoux a choisi à sa sortie de Saint-Cyr (Promotion 1972), l'arme blindée cavalerie, dans laquelle il a servi successivement, ainsi qu'en état-major.

En 1995, il prend le commandement du 1^{er} régiment de Spahis à Valence et de février à juin 1996, il commande le bataillon d'infanterie n° 2 de l'IFOR à Sarajevo.

Il rejoint le commandement militaire d'Ile-de-France à Saint-Germain-en-Laye, au cours de l'été

1997, pour y exercer les fonctions de chef du bureau « recrutement ».

Après avoir été auditeur au Centre des hautes études militaires et à l'Institut des hautes études de défense nationale (septembre 1999), il est affecté en 2000 à l'Etat-major des armées, comme adjoint au chef de bureau « études et stratégie militaire ».

En août 2002, il prend le commandement de la 2^e brigade blindée à Orléans et il est nommé général de brigade la même année. Au cours de cette affectation, il participe d'octobre 2003 à février 2004, en Côte d'Ivoire, à l'opération « Licorne » en qualité de commandant tactique des forces terrestres françaises.

En septembre 2004, il est affecté à l'EMA où il occupe les fonctions d'adjoint au major général et de chef de la « division études, stratégie militaire générale et pilotage ».

Il est promu général de division le 1^{er} juin 2005.

Elevé aux rang et appellation de général de corps d'armée le 1^{er} septembre 2007, il a occupé, depuis cette date le poste de directeur de cabinet du directeur général de la sécurité extérieure (DGSE) jusqu'au mois d'août 2011.

Titulaire de deux citations, le général d'armée Bertrand Ract-Madoux est commandeur de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre national du Mérite.

L'amiral Bernard Rogel est entré à l'Ecole navale en 1976, il a embarqué à sa sortie de l'Ecole sur différents sous-marins d'attaque et SNLE.

Il obtient le brevet d'atome à Cherbourg, puis commande successivement les SNA Casabianca (équipage bleu) et Saphir (équipage rouge) de 1990 à 1992.

Après ces deux commandements, il devient officier chargé de l'entraînement et de la tactique au sein de l'escadrille des sous-marins de la Méditerranée.

Il suit, en 1994, les cours du Collège Interarmées de



Défense à Paris. Il prend, ensuite, les fonctions de commandant en second de la frégate anti-sous-marine Tourville dans le cadre de la mise au point du nouveau système de lutte anti-sous-marine très basse fréquence (SLASM). En 1996, il est commandant en second du sous-marin nucléaire lanceur d'engins l'Indomptable.

De janvier 1998 à avril 2000, il sert en tant qu'adjoint « MER » du chef de cabinet du chef d'état-major des Armées.

D'avril 2000 à décembre 2001, il commande le sous-marin nucléaire lanceur d'engins l'Inflexible (équipage bleu) avec lequel il effectue deux patrouilles opérationnelles.

Le 5 janvier 2002, il rejoint l'état-major de l'amiral commandant la Force océanique stratégique et des forces sous-marines où il sert successivement en tant que chef de la division « conduite des opérations », puis comme chef d'état-major.

Auditeur de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale et du Centre des Hautes Etudes Militaires de septembre 2003 à juin 2004, il devient en septembre 2004 l'adjoint du chef d'état-major particulier du Président de la République.

Chef du cabinet du Chef d'état-major des armées de septembre 2006 à août 2009, il est nommé au 1^{er} septembre 2009 sous-chef d'état-major « Opérations » à l'EMA.

Nommé Contre-amiral le 1^{er} avril 2006, il a été successivement promu vice-amiral le 1^{er} octobre 2008, vice-amiral d'escadre le 1^{er} septembre 2009 et élevé aux rang et appellation d'amiral, à compter du 12 septembre 2011.

L'Amiral Bernard Rogel est Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du mérite et titulaire de la Médaille d'argent de la défense nationale avec agrafe « sous-marins ».

• Un Ingénieur général du service des essences Gouverneur militaire de Nancy

Par décret du 9 avril 2011, l'ingénieur général de 1^{re} classe Dominique Clauzon, a été nommé gouverneur militaire de la ville de Nancy.

A sa sortie de Saint-Cyr (promotion Lieutenant Darthenay), il choisit l'artillerie sol-air. Il sert, successivement, au 402^e régiment d'artillerie HAWK de Châlons-en-Champagne, et au 401^e RA à Draguignan où il commande une batterie de tir.

Après cette première partie de carrière militaire comme officier des armes de l'armée de terre, il est admis au concours des ingénieurs militaires du Service des essences des armées et il obtient le diplôme d'ingénieur de l'école nationale des pétroles et moteurs.

Au cours d'un cursus varié, il prend différentes responsabilités dans de nombreux domaines d'action du Service, tant au niveau régional que national. Il a également œuvré dans l'informatique après avoir obtenu un master à SUPELEC.

Après avoir gravi tous les échelons de son service, il s'est vu confier la construction de la direction de l'ex-

exploitation et de la logistique pétrolières, enjeu majeur des restructurations du SEA. Il retrouve la Lorraine qu'il connaît bien pour y avoir tenu plusieurs postes à Metz et Nancy.

GENDARMERIE : PASSERELLE AVEC LA POLICE

Quarante policiers dont cinq personnels féminins ont saisi l'opportunité du premier stage d'adaptation à l'emploi des gardiens de la paix détachés dans le corps des sous-officiers de gendarmerie, à l'école de gendarmerie de Montluçon, afin d'être sensibilisés aux spécificités du statut et à l'esprit militaire de l'Institution. Vingt d'entre eux avaient déjà servi en qualité de gendarmes adjoints volontaires ou de militaires dans les armées.

Simultanément, quarante-six gendarmes souhaitant devenir policiers étaient accueillis à l'école nationale de police de Drevil dans l'Essonne.

ARMÉE DE L'AIR : LE CEMAA CHEZ LES « PIPINS »

L'école des pupilles de l'air (EPA) a fêté son 70^e anniversaire le 21 mai dernier.

Depuis sa création, l'école a accueilli plus de 13 000 élèves dont 120 sont devenus officiers généraux, 69 anciens Pipins, affectueuse dénomination donnée par la tradition aux élèves, ont donné leur vie pour la France.

A l'occasion de ce 70^e anniversaire, le Général chef d'état-major de l'armée de l'air a rappelé que l'école comptait actuellement nombre de ses anciens au Tchad, en Lituanie, aux Emirats Arabes Unis, dans le ciel Libyen et en Afghanistan, sans oublier ceux qui prennent part à la sécurité de nos concitoyens dans le ciel de France.

LES ÉVACUATIONS SANITAIRES (EVASAN) D'AFGHANISTAN

Tout est mis en œuvre pour rapatrier vers les hôpitaux militaires de la métropole les militaires blessés en OPEX.

En quelques heures, des Mystère 50 et Falcon 900 de l'ETEC (Escadron de transport, d'entraînement et de calibration) peuvent être médicalisés et prêts à partir pour effectuer une EVASAN, en moyenne une par semaine, aux quatre coins du monde.

L'EVASAN est une opération complexe aux implications nombreuses. En trois heures, le service opérations de l'escadron doit coordonner la médicalisation de l'avion, obtenir les autorisations diplomatiques des pays survolés, l'autorisation d'atterrissage au lieu de



destination, insérer la mission dans le flux aérien déjà programmé et analyser la situation tactique du théâtre, en plus de tous les autres aspects aéronautiques habituels.

Simultanément, l'équipe médicale embarquée reçoit des informations sur le blessé, afin d'adapter le matériel à emporter. L'infirmier(ère) convoyeur(euse) de l'armée de l'air joue un rôle capital au sein de l'équipe réalisant l'EVASAN en donnant au blessé évacué un traitement médical adapté. Et, également, en assurant une plus grande fluidité dans le transfert entre équipes médicales sur le théâtre d'opération, dans l'avion puis à Paris, où le blessé sera le plus fréquemment pris en charge par l'un des hôpitaux d'instruction des Armées.

LA FONDATION GÉNÉRAL BIGEARD

Le 9 juin 2011 a été signée à Toul, entre M^{me} Gabrielle Bigeard et M. Lagayette, président de la Fondation de France, la convention qui a donné naissance à la Fondation général Bigeard.

Créée à l'initiative de l'épouse et de la fille du général, la Fondation, placée sous la présidence d'honneur de M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République, s'attachera, notamment, à promouvoir auprès de la jeunesse, les valeurs de courage et de fierté de la patrie, prônées par Marcel Bigeard, ont expliqué les membres fondateurs de l'association. Parmi lesquels on trouve le colonel Jacques Allaire, compagnon d'armes de « Bruno », le général Jean-Louis Brette, collaborateur du général et M. René Guitton, son éditeur. A peine un mois plus tard, M^{me} Gabrielle Bigeard décédait. Elle avait 91 ans. Elle avait connu son « héros » sur le banc de l'école et ne l'avait plus quitté. Elle disait sa difficulté de vivre sans lui et ne l'a pas laissé longtemps seul.



Au centre : M^{me} Bigeard, à sa gauche : sa fille Marie-France.



CHRONIQUE SOCIALE DU CV (ER) DESBAZEILLE

Avertissement : les informations qui vous sont fournies sont des synthèses très condensées de textes dont les références sont données afin que vous puissiez les consulter. Nous nous efforçons, dans le peu d'espace disponible, de mentionner toutes les restrictions aux mesures indiquées mais une erreur est toujours possible ; vous pouvez également demander au siège des informations complémentaires. Les informations concernant les questions fiscales sont extraites du Code Général des Impôts (CGI) en vigueur.

1) CARTE DU COMBATTANT

Le décret n° 2010-1377 du 12 novembre 2010 et l'arrêté du 10 novembre 2010 fixent la liste des actions de feu ou de combat définies à l'article R224 du code PMI (BOA du 23/12/2010), relatif aux modalités d'attribution de la carte du combattant.

2) CESU (chèque emploi-service universel)

L'arrêté du 07/04/2011 (JO du 08/04/2011) prévoit que « ... dans les cas où le CESU constitue le moyen de paiement d'une prestation sociale légale ou facultative, le recto du CESU est personnalisé avec la mention "CESU prestation sociale" ».

3) ALLOCATION JOURNALIERE D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE EN FIN DE VIE (AJAP)

La circulaire DSS/2A/2011/117 du 24/03/2011 précise les conditions d'attributions et la procédure permettant de bénéficier de l'AJAP – il convient de se renseigner auprès de son service social.

4) PENSION D'INVALIDITE DU REGIME GENERAL

Pension de 1^{re} catégorie 30 % du salaire de base, maximum 883,83 €/mois, de 2^e et 3^e catégorie 50 % du salaire de base, maximum 1 473 €/mois, majoration pour tierce personne : 1 060,16 €/mois.

Minimum de pension : 270,70 €.

5) ALLOCATION VEUVE

Plafond de ressources : 2 183,17 €/trimestre, montant : 582,18 €/mois.

6) ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE A DOMICILE

Elles ont été légèrement revalorisées :

GIR 1 : 1 261,59 €/mois - GIR 2 : 1 081,36 €/mois - GIR 3 : 811,02 €/mois - GIR 4 : 540,68 €/mois.

La réglementation concernant le versement de cette allocation aux personnes concernées vivant tant à domicile qu'en établissement n'a pas été modifiée.

7) ALLOCATION DE SOLIDARITE AUX PERSONNES AGEES (ASPA)

La réglementation concernant l'ASPA n'a pas été modifiée à l'exception, à compter du 01/04/2011, des plafonds annuels de ressources 8 907,34 € (personne seule) et 14 181,30 € (couple) et de son montant mensuel maximum : 744,27 € (personne seule) 1 181,30 € (couple, le montant étant servi pour moitié à chacun).

La limite de recouvrement sur succession et hypothèque est portée à 5 658,86 €/an (personne seule) et 7 684,34 €/an (couple).

8) ALLOCATION SUPPLEMENTAIRE D'INVALIDITE (ASI)

La réglementation spécifique est inchangée, les montants mensuels maximum sont portés à 388,05 € (personne seule), 640,35 € (couple marié le montant étant servi pour moitié à chacun) ; les plafonds de ressources annuels sont portés à 8 096,33 € (personne seule) 14 181,30 € (ménage).

9) PENSION D'ORPHELIN (code des pensions civiles et militaires de retraite)

Pour les orphelins infirmes, sans limitation d'âge, le montant maximum de ressources professionnelles permettant d'obtenir la pension d'orphelin est fixé à 862 €/mois, les autres dispositions restent inchangées.

10) PENSIONNES MILITAIRES D'INVALIDITE

Majoration pour enfant handicapé. Quel que soit le taux de la PMI, le montant maximum de ressources professionnelles de l'enfant est porté à 862 €/mois.

11) AMELIORATION DE LA PROTECTION DES LOCATAIRES

La TVA réduite (5,5 %) s'applique également aux locataires pour travaux dans une résidence secondaire : amélioration, transformation, aménagement, entretien dès lors que l'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

ATTENTION : L'actualité indique des changements importants dans les dispositions de la loi de finances 2012.

Ces mesures porteraient sur :

- La création d'un nouvel impôt sur le Patrimoine

Les plus-values dégagées lors de la vente de biens immobiliers autres que la résidence principale (résidences secondaires, biens locatifs...) pourraient être soumises, dès le premier euro, aux prélèvements sociaux. La durée de détention fait partie des discussions en cours. Il est également prévu d'alourdir la fiscalité des plus-values sur les terrains à bâtir.

Il faudrait, dans les 4 mois, évaluer et déclarer votre patrimoine à sa juste valeur, toute sous-évaluation importante expose à un contrôle fiscal dans les 6 années suivantes, notamment si elle est dévoilée par un acte notarié.

Si vous envisagez une donation, ce n'est pas dans cette rubrique que vous trouverez la réponse à vos questions mais en consultant votre notaire.

- Réforme des aides aux économies d'énergie

Le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro pourraient être modulés en fonction de l'efficacité énergétique des travaux ou installations pour lesquelles ils sont accordés.

- Refonte de la prestation dépendance

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) va être réformée avant la fin 2011. Son montant devrait mieux tenir compte des revenus des bénéficiaires et de leur degré de dépendance. L'APA ne pourra plus être partiellement récupérée sur les successions. Deux sources de financement de l'APA sont à l'étude : taxe additionnelle de 1 % sur toutes les successions et donations et alignement du taux de CSG réduit des retraités imposables (6,6 %) sur celui des actifs (7,5 %).



Brèves anciens combattants Mémoire - Liens Armée/Nation

■ LA CAMPAGNE DE 1940 : UN BILAN DES PERTES RÉÉVALUÉ

Il nous a paru intéressant de donner ici quelques extraits d'une étude portant sur la réalité des pertes subies au cours de la campagne de mai-juin 1940, sujet qui fait régulièrement débat et où l'on est passé d'un extrême (l'effondrement sans résistance) à un autre extrême (estimations allant de 90 000 à 120 000 morts au combat ce qui donnait un taux de pertes quotidiennes supérieur à celui des pires moments de 1914-1918). Cette étude publiée dans un numéro des « Chemins de la mémoire », s'appuie sur une base de données soigneusement établie par le ministère de la défense et accessible désormais sur le site Internet « mémoire des hommes ». Elle fait apparaître que, contrairement à ce qui a été souvent affirmé, ces pertes en moyenne par jour de combat (quelque 65 000 hommes en 50 jours d'affrontements), sont inférieures à celles des tout premiers mois de la « Grande Guerre ».

Pour autant, elles traduisent la violence des combats et la vigueur avec laquelle nos soldats se sont battus bien souvent dans des conditions où l'espoir du succès n'était plus permis. Les actions héroïques individuelles et collectives sont

innombrables et le soldat français dans ces terribles circonstances a été en tout point digne de ses prédécesseurs.

Tout est relatif. Il faut se méfier de ces arithmétiques réductrices qui peuvent conduire à ignorer un sacrifice. La France en Afghanistan a perdu à ce jour, 75 hommes en dix années d'engagement. Nos soldats qui ont ainsi donné leur vie pour un engagement lointain décidé au plus haut niveau du pouvoir méritent d'être honorés comme tous ceux qui les ont précédés sur le chemin du sacrifice suprême.

Extraits

Les pertes se répartissent en :

- quelque 61 300 tués entre le 10 mai et le 30 juin 1940 (6 300 d'entre eux étant considérés comme probablement dans cette catégorie du fait du manque de précision de leur dossier) ;
- quelque 2 650 décès enregistrés en juillet et août 1940 en France et qui seraient directement liés aux combats ;
- 1 142 pertes de marins qui ne figurent pas dans la base de données.

Les deux cartes des « lieux de décès » et des lieux de capture traduisent parfaitement la trace du conflit sur le terrain.



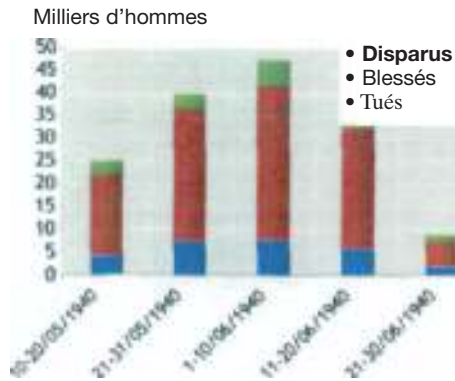
Les lieux de décès des soldats français



Les lieux de capture

Tel un sismographe des combats, la répartition dans le temps et dans l'espace des pertes françaises et allemandes permet une lecture des opérations. Les graphiques ci-dessous montrent qu'une fois la surprise initiale passée la Wehrmacht a fait face à une vive résistance jusqu'à la demande d'armistice...

Les Allemands compteront quelque 30 000 morts.



Pertes allemandes
10 mai-30 juin 1940

Les forces françaises encerclées dans le département du Nord, y subissent avec environ 7 700 tués, leurs plus lourdes pertes de la campagne...

En dépit de la faiblesse de l'échantillon étudié, la géographie des lieux de capture révèle deux principaux lieux d'encerclement :

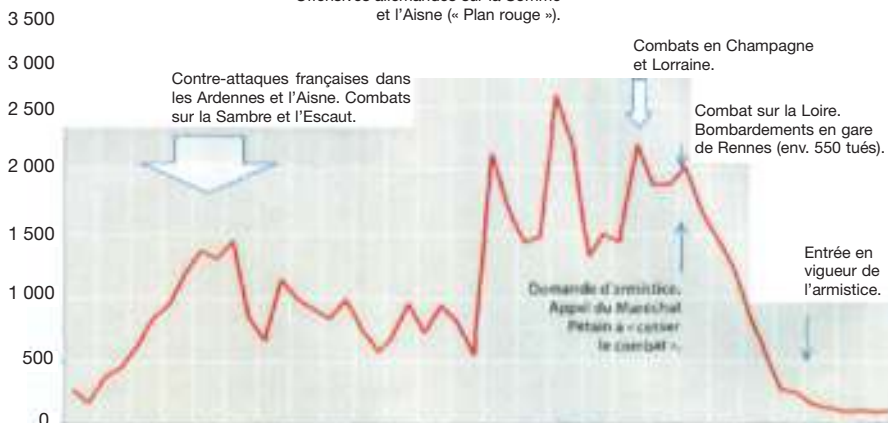
- le département du Nord (1^{re} armée dans la poche de Lille ; groupe d'armées n° I à Dunkerque) ;
- celui des Vosges (3^e, 5^e et 8^e armées)...

La chronologie des pertes françaises (tués et prisonniers) montre à quel point le message radiodiffusé de Pétain dans lequel il annonçait qu'il fallait « cesser le combat » a brisé le ressort des troupes qui luttèrent en se repliant. Au final, 1,8 million d'hommes partent en captivité, soit les deux tiers de l'armée de terre française.

A noter également que :

- ce qui a été appelé improprement « la drôle de guerre » et qui va du 3 septembre 1939 au 9 mai 1940, a coûté au pays environ 10 400 morts !
- de 30 à 40 000 prisonniers sont décédés en captivité,
- les pertes des armées belge et néerlandaise s'élèvent respectivement à 7 500 et 2 900 tués,
- aucun chiffre n'est connu pour la British Expeditionary Force.

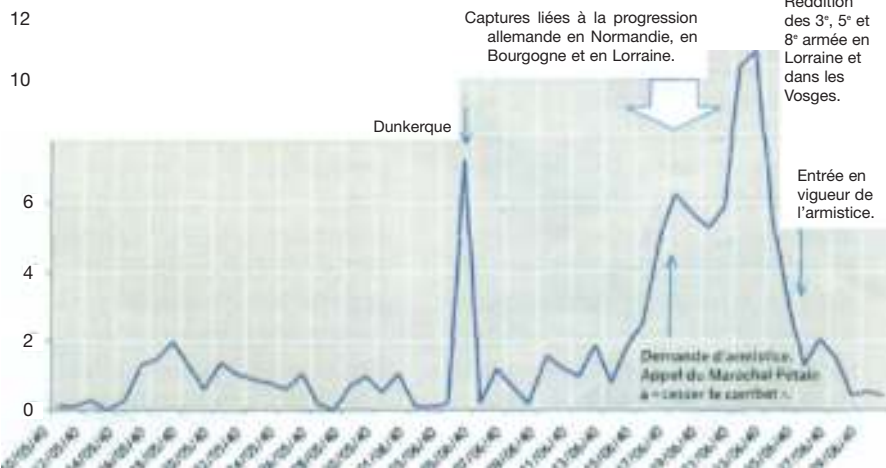
Nombre de décès



Décès et captures des militaires français

10 mai-30 juin 1940

Prisonniers capturés en %





GUERRES INUTILES ? CONTRE-INSURRECTION UNE ANALYSE HISTORIQUE ET CRITIQUE

par le contrôleur général des armées (2S)
François Cailleteau

La bibliographie du bulletin de janvier dernier a rendu compte de l'ouvrage du contrôleur général François Cailleteau sur « Les généraux français au XX^e siècle ». L'auteur, saint-cyrien et ancien chef du contrôle général des armées, étudie maintenant une dizaine de cas de guerre de contre-insurrection étalées sur deux siècles, de la Vendée à l'Afghanistan et l'Irak.

Il a pour but de déterminer les conditions qui devraient permettre de prévoir, avant d'engager des forces contre une insurrection, si celle-ci a des chances raisonnables d'être vaincue.

Selon lui l'évolution de facteurs comme la démographie, la réduction des effectifs des armées modernes, et le refus croissant des sociétés développées de l'emploi de la violence rendent de plus en plus improbable la perspective d'un succès.

Les récents engagements méritent donc d'être médités par les décideurs de futures interventions afin d'éviter « des guerres inutiles ».

Editions Economica - 49, rue Héricart - 75015 Paris
Tél : 01 45 78 12 92

LA GUERRE DE L'OMBRE DES FRANÇAIS EN AFGHANISTAN 1979-2011

par **Jean-Christophe Notin**

« Un bon indicateur de la véritable intention américaine de quitter la région, sera sans doute l'annonce de la mort de Ben Laden, accidentellement ou non... ». Cette phrase termine l'ouvrage. Ecrite quelques semaines avant l'élimination de Ben Laden, elle montre combien l'auteur maîtrise le dossier Afghanistan. De formation scientifique, il est avant tout un historien spécialement intéressé par l'histoire militaire.

Très introduit au ministère de la Défense, il y est connu et reconnu.

Dominique Merchet dont le blog « Secret défense » est très fréquenté notamment par les militaires, juge qu'il s'agit là du premier livre détaillant l'engagement de la DGSE sur un champ de bataille.

Sa première partie traite principalement de l'engagement des ONG dans les années 1970-1981, particulièrement pendant l'invasion par l'URSS.

La deuxième partie montre les problèmes qu'ont rencontrés nos politiques, de gauche ou de droite, pour définir une ligne d'action.

Le sujet est de pleine actualité. La vision qui est présentée, aide à en cerner la complexité et à mesurer les difficultés à venir pour sortir « vers le haut » d'une telle situation.

Editions Fayard - 13, rue du Montparnasse - 75006 Paris
Tél. 01 45 49 82 00



IL ÉTAIT UNE FOIS LA GENDARMERIE

par **Robert Amet**
et **Jasna Stark**

Il a beaucoup été écrit sur cette Institution Nationale qu'est la Gendarmerie. Mais les auteurs, le général (2S) Robert Amet et M^{me} Jasna Stark, avocate au barreau de Paris très au fait des aspects juridiques des actions menées par la Gendarmerie, par leurs fines connaissances du sujet et en raison de

leurs approches complémentaires, ont réalisé ici un ouvrage très complet et ouvert, notamment, sur des aspects insolites des missions qui y sont conduites.

La période couverte va des origines (1720) à nos jours. On peut donc y découvrir dans les situations de crise qu'a traversées notre pays mais aussi dans le quotidien du temps de paix, la diversité des missions et la diversité des qualifications qui sont nécessaires pour les mener à bien dans une forme et avec des moyens matériels et des organisations adaptés sans cesse aux circonstances.

L'ouvrage contient également la représentation de documents en usage dans la Gendarmerie ou destinés à en faire la promotion.

Une approche riche et originale.

Editions Ouest France - 13, rue du Breil - CS 26339
35063 Rennes - Tél. 02 99 32 58 30

L'AFRIQUE DE A À Z : LE FIL D'ARIANE D'UN MÉDECIN TROPICALISTE

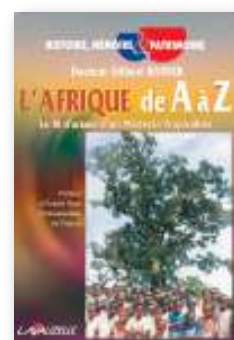
par le médecin général (2S)
Gilbert Raffier

L'auteur, médecin général membre du groupement de l'ANOCR de Marseille, est bien connu de nos lecteurs qui ont pu apprécier dans le numéro de janvier 2007, l'article illustré consacré à l'exceptionnelle œuvre qu'il a réalisée, et continue de faire vivre avec l'aide de sa famille et des multiples soutiens qu'il s'emploie à fidéliser, au cœur de la Côte d'Ivoire au profit des lépreux dans le village de « Raffierkro » qui, par un hommage local spontanément rendu et soigneusement entretenu, porte son nom !

Homme de savoir, de passion et de fidélité exigeante au service de la très haute conception qu'il se fait de son rôle de médecin, il livre ici ses réflexions sur les 37 années d'activité inlassable qu'il a consacrées à la lutte contre les grandes endémies frappant l'Afrique Occidentale et Equatoriale. La présentation alphabétique des thèmes abordés et des personnages évoqués (chefs d'Etat notamment) est originale et pratique.

Son « histoire vraie » couvre une partie cruciale de la vie du continent au moment de l'accession aux indépendances et de leurs lendemains. Elle rend compte des difficultés extrêmes rencontrées dans un grand dénuement, mais aussi des succès remportés et de l'espoir indéfectible qu'expriment des populations temporairement marquées par le destin.

Editions Lavoiselle - BP 8 - 87350 Panazol
Tél. 05 55 58 45 00





L'AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE EN ALGÉRIE : 1954-1962

par **Pierre Dufour**

Ce très bel ouvrage, parfaitement illustré, traduit la mémoire des hommes qui ont servi sous le bérêt bleu de l'ALAT pendant la guerre d'Algérie. Leurs témoignages livrés 50 ans plus tard, ont voulu faire revivre l'avènement de l'hélicop-

tère, moyen encore inédit d'action dans la troisième dimension, en soulignant l'aspect épique de la naissance d'une arme qui bousculait bien des certitudes quant à ses capacités et donc à son concept d'emploi.

C'est le début de l'aéromobilité dont ont su si bien profiter des combattants de légende tels le colonel Bigeard et tant d'autres. Les Américains s'inspireront de ces innovations révolutionnaires, en les adaptant au contexte du Vietnam et à l'importance de leurs moyens en ligne, si bien rendu dans le film « Apocalypse now ».

Depuis les groupes d'observation d'artillerie aux pelotons mixtes d'avions-hélicoptères, tous ont joué un rôle essentiel dans une victoire militaire indiscutable.

C'est cette épopée que certains de ceux qui en furent les acteurs racontent ici, sans effet théâtral, mais avec émotion et la fierté du devoir accompli.

**Editions Lavauzelle - BP 8 - 87350 Panazol
Tél. 05 55 58 45 00**

DUPORTAIL OU LE GÉNIE DE GEORGES WASHINGTON

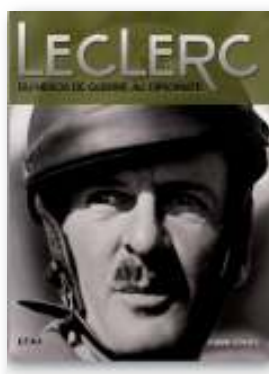
par le colonel (er)
Serge Le Pottier

Jusqu'alors inconnu en France, le général Duportail est toujours célèbre aux Etats-Unis en raison, notamment, du rôle important qu'il a tenu dans la mise sur pied du « Corps of Engineers » et dans la victoire de Yorktown, décisive pour l'indépendance américaine. Il fut le conseiller de Georges Washington et son chef d'opérations combinées.

Ensuite, ministre de la guerre en France sous le régime de la Constituante, il sera contraint à la démission par la Terreur et à l'exil, après avoir toutefois engagé une salubre réorganisation des forces armées. Bonaparte s'en souviendra et fera appel à lui en 1801. Mais il meurt lors du voyage retour. Il sera inhumé en mer ce qui favorisera l'oubli dans lequel il sera tenu.

L'auteur, officier du Génie, membre du groupement de l'ANOCR de Maine-et-Loire, a découvert l'importance du personnage lors de son séjour aux Etats-Unis en tant qu'officier de liaison à West Point et au comité militaire de l'ONU. Il s'est consacré à la réhabilitation de sa mémoire au travers quelque vingt années de recherches dans les deux pays. Celles-ci portent désormais leurs fruits dans les différents lieux où s'est développée la carrière du général Duportail.

**Editions Economica - 49, rue Hericart - 75018 Paris
Tél. 01 45 78 12 92**



LECLERC : DU HÉROS DE GUERRE AU DIPLOMATE

par **Karine Donat**

Cet ouvrage sur l'un des personnages prééminents de notre histoire militaire récente, est original en ce qu'il relate l'intégralité de la vie du général Leclerc depuis son enfance, sa carrière militaire qui se termine en épopée, jusqu'au tragique accident aérien en 1947 qui lui coûta la vie.

Conçu et organisé comme une biographie intimiste, il s'attache à restituer les pensées et les sentiments de

l'homme, du chef de guerre mais aussi du diplomate recherchant une solution de paix en Indochine.

Très abondamment illustré, comportant de nombreuses correspondances inédites, il se lit aisément et doit toucher un large public.

Il est utile à tous ceux qui, au-delà des faits, ici souvent connus, veulent appréhender la complexité des facteurs qui conditionnent l'action particulièrement en période de crise.

Edition ETAI - 20, rue de la Saussière - 92641 Boulogne-Billancourt Cedex - Tél. 01 46 99 31 52

« VOYAGE À TRAVERS UNE ADOLESCENCE » puis

« AU SERVICE DE LA PATRIE »

par **Bernard Cubel**

L'auteur dans ses deux ouvrages s'enchaînant chronologiquement, décrit de façon alerte et passionnée, ce que fut sa vie depuis son origine en Algérie où il est né en 1949, jusqu'à une carrière militaire de 36 années qui s'est poursuivie par un engagement dans la réserve opérationnelle puis la réserve citoyenne, et par un engagement « civique » au sein du conseil municipal de Saint

Jean de Poutge dans le Gers où il réside actuellement.

La notion de service forme l'axe du propos, les circonstances traversées notamment ce qui est lié au départ d'Algérie, la matière.

Au-delà des faits, Bernard Cubel livre ses sensations, ses idées, ses attentes satisfaites ou déçues, qui composent une vie d'homme pleinement engagé.



**Pour « Voyage à travers une adolescence » :
Édilivre Editions APARIS 56, rue de Londres - 75008 Paris
Pour « Au service de la Patrie » :
Société des écrivains**

2011 : Centenaire de la création de l'ANOCR

1939



1993



L'ASSOCIATION NATIONALE
des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE
des veuves, veufs et orphelins d'officiers :

**« Un siècle de dévouement
au profit de la condition morale
et matérielle des militaires »**

par le général (2S) J.-C. ROBIN



1925 (1)

Implantation actuelle des groupements de l'ANOCR

2011



(1) Insignes ou logos successifs de l'association.

1^{re} de couverture d'août 1913, premier numéro du bulletin comportant toute la philosophie et les modalités de l'action engagée pour « le relèvement moral et matériel de l'Etat des Officiers », objectif qui apparaîtra explicitement dans le bandeau du numéro 2 de novembre 1913.

Première Année

N° 1.

Août 1913.

Association Nationale des Officiers en Retraite

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Siège social : 9 bis, rue du Sud, à Versailles. — Annexe : 163, rue Saint-Honoré, à Paris

BULLETIN TRIMESTRIEL

Les Officiers de l'armée active sont autorisés à faire partie de l'A. N. O. R. en qualité de Membres honoraires (guerre, B. O. n° 1 de 1912, page 4; marine, B. O. 1^{er} semestre de 1912. p.s. p. 120.)

SOMMAIRE :

- A. — De la puissance du Groupement.
- B. — Actualité. — Directives.
- C. — Compte rendu de l'assemblée générale trimestrielle du 8 juin.
- D. — Abonnements aux journaux militaires.
- E. — Correspondance avec le Bureau de l'Association.

Le présent Bulletin, trimestriel en principe, est fondé en exécution de la décision du Conseil d'administration du Groupement central du 26 mars 1913. Il est destiné uniquement à tenir les membres de l'A. constamment au courant des efforts du Conseil d'administration du Groupement central et à leur permettre de coordonner leurs efforts individuels avec ceux de leurs Groupements respectifs.

Le Bulletin est adressé tout d'abord à nos chefs de Groupement départementaux qui y trouveront chaque fois des Directives : 1° Pour la propagande en vue de développer le nombre des adhérents ; 2° Pour l'action à exercer sur place sur les parlementaires généralement plus accessibles dans leur circonscription électorale ; 3° Pour les insertions tendancieuses à demander aux journaux locaux les plus importants.

Le Conseil d'administration serait également dans l'intention de continuer à adresser le Bulletin, gratuitement comme ce premier numéro à tous les membres de l'A. N. ; mais pour cela, comme d'ailleurs pour parer aux dépenses de l'A. qui grandissent en même temps que son action s'étend et se développe, il serait nécessaire d'augmenter les cotisations reconnues insuffisantes : Les Généraux payeraient 6 fr. (au lieu de 3 fr.), les Colonels 5 fr. (au lieu de 2 fr. 50), les Lieutenants-Colonels 4 fr. (au lieu de 2 fr.), les Commandants 3 fr. (au lieu de 1 fr. 50), les Capitaines 2 fr. (au lieu de 1 fr.), les Lieutenants 1 fr. 50 (au lieu de 0 fr. 80), les Veuves et les Sous-Lieutenants 1 fr. (au lieu de 0 fr. 60). (Il est entendu que les Anciens adhérents seraient libres de ne verser que les cotisations dues au moment de leur adhésion).

Ces cotisations resteraient encore assez modiques pour n'être un obstacle pour personne et se concilieraient très bien avec le désir primordial de l'A. de ne tenir sa force que du nombre et de la presque unanimité,

MM. les Chefs de Groupement départementaux sont priés de vouloir bien faire connaître leur adhésion à cette proposition, ou de présenter les objections qu'ils pourraient avoir à formuler avant le **1^{er} Janvier prochain**.

A. — La Puissance du Groupement

Aux Officiers en activité ou en retraite.

La présente notice est insérée dans le bulletin trimestriel de l'A. afin de permettre à nos chefs de Groupement départementaux et locaux de la répandre dans les corps de troupe, les cercles et les lieux de réunion des officiers en activité ou en retraite. Ils pourront aussi la faire insérer *in extenso* ou en partie dans les journaux régionaux les plus importants, en ayant soin de remplacer *in fine* les détails relatifs à l'organisation générale de la Société par les conditions locales, avec indication des représentants locaux auxquels il y a lieu de s'adresser pour les adhésions.

Tous les articles publiés depuis le mois de janvier sur les questions intéressant notre Association nationale des Officiers en retraite nous ont valu chaque fois une avalanche de lettres demandant des explications sur le fonctionnement de la Société, sur les résultats qu'elle espère, sur les moyens qu'elle emploie, et sur la façon d'y adhérer. Etant dans l'impossibilité de répondre à chacune individuellement, nous allons tâcher de satisfaire tout le monde en bloc.

Les Officiers de l'armée active surtout, se rendant compte de l'avantage qu'ils ont à ce que leurs intérêts soient suivis en même temps que ceux qui seront les leurs dans la retraite, viennent à nous en nombre presque aussi grand que les retraités eux-mêmes. Un lieutenant-colonel d'un régiment de province nous écrivait récemment : « Votre A. a heureusement trouvé la manière de solutionner une question à

L'ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DE CARRIÈRE EN RETRAITE (ANOCR) :

Un siècle de dévouement au profit de la condition morale et matérielle des militaires

Présentation de l'article par le vice-amiral (2S) M. Olhagaray, président national

Le monde associatif est très lié à la société dont il est issu. C'est pour cette raison qu'il connaît à travers le temps des évolutions profondes car il répond, dans sa logique propre, à des besoins et à des impératifs différents.

C'est ainsi qu'une association centenaire comme l'ANOCR s'inscrit désormais dans le cours de l'histoire. C'est cette pérennité même qui en prouve la pertinence.

Il a fallu pour cela l'intuition profonde et tout le dévouement du Commandant Breynat réagissant à un besoin puissant de protection des retraités militaires et de leur famille. Ces besoins bien que désormais largement pris en charge par l'Etat, bien plus conscient qu'auparavant de ses responsabilités dans ce domaine, sont encore très présents dans une société où la solidarité connaît encore quelques faiblesses.

Mais notre association n'aurait pu survivre et se développer sans l'apport inestimable de tous nos anciens anonymes soucieux du bien-être de leurs camarades dans le besoin et dans la peine. C'est aussi à tous ceux-là qu'il faut rendre hommage pour leur dévouement désintéressé. C'est aussi de nos bienfaiteurs qu'il faut se souvenir car par leurs dons ils ont non seulement aidé l'ANOCR dans son action désintéressée mais ils lui ont aussi rendu le témoignage le plus évident à la qualité de son action.

A chaque époque correspondent des priorités. Avec la transformation rapide de nos armées vers la professionnalisation c'est tout le rapport de la Nation à son armée qui se trouve transformé à un moment où la force relative de la France dans le monde diminue dans un environnement toujours plus dangereux.

Dans cette prise de conscience, dans la nécessaire confrontation des idées, dans le soutien à nos armées mais aussi dans la défense des intérêts des militaires retraités l'ANOCR doit tenir et tiendra, là encore, toute sa place.

L'ANOCR : « Un siècle de dévouement au profit de la condition morale et matérielle des militaires »

par le général (2S) J.-C. Robin

I. L'origine de la création de l'ANOCR

Le besoin ressenti et la volonté d'association prennent le plus souvent racine dans le vécu d'une forte expérience commune dont on veut d'abord perpétuer le souvenir notamment pour entretenir la solidarité exceptionnelle qu'elle a créée, mais aussi pour défendre avec plus de force les intérêts communs qu'elle a pu faire naître.

Cependant l'importance et le pouvoir des associations seront d'autant plus forts qu'elles pourront avoir une dimension nationale, voire au-delà, et que le cadre légal de leur action existera.

11. Vers une dimension nationale associative

C'est avec les guerres modernes caractérisées par l'importance des effectifs engagés, l'ampleur de l'enjeu par la mobilisation, hors de la sphère militaire, de tout ou partie des forces civiles des belligérants, que sont apparues deux nécessités : l'une était de distinguer dans le corps social, l'ensemble des combattants souvent marqués physiquement et moralement par les affrontements et particulièrement sensibles à la reconnaissance qu'ils estimaient leur être due, et les réparations de divers ordres qui en découlaient.

La guerre Franco-Prussienne de 1870-1871 avec ses 139 000 morts, a posé ces deux questions avec une acuité jusqu'alors inconnue.

Ainsi l'hommage dû aux morts a-t-il été nouveau, massif et a fourni un modèle de comportement. Ainsi les vétérans du conflit ont-ils occupé une place remarquable dans l'entre-deux-guerres. Ainsi le monde des anciens combattants s'installa-t-il progressivement dans la société avec des caractéristiques très marquées.

L'hommage aux morts, en se limitant jusqu'alors par tradition au niveau local (1), ne parvint pas à combler le désir de reconnaissance nationale et fit juger légitime et nécessaire aux vétérans de créer une organisation à l'échelle du pays.

Pour autant, ces premières initiatives sont marquées par des traits toujours remarquables du monde combattant qui subsistent de nos jours :

- parcellisation associative ;
- place prépondérante de l'entraide ;
- rapport difficile avec le « politique ».

L'expression de revendications et la lutte pour les faire aboutir, forment l'axe et la substance de l'action administrative qui, suivie à chaque pas, aboutira au succès.

L'association sera d'autant plus puissante qu'elle apparaîtra capable de formuler des revendications utiles et d'obtenir par talent et opiniâtreté qu'elles soient satisfaites.

Avant la guerre, quelques amicales régimentaires accueilleront les vétérans de 1870-1871. En 1852, un décret avait autorisé la création de société de secours mutuel sur simple déclaration en Préfecture. Il s'agissait donc encore d'organisations locales. L'octroi d'avantages pécuniaires impliquera l'autorisation du ministère de l'intérieur, stade ultime avant la reconnaissance d'utilité publique. En 1898, le carcan géographique est levé et la possibilité de former une association de dimension nationale, ouverte.

(1) Ce n'est qu'à la suite de la loi du 4 avril 1873, que l'Etat prend en compte le recensement des tombes militaires par l'intermédiaire des maires. Les morts auparavant, étaient le plus souvent enterrés dans des fosses communes dont l'emplacement n'était pas connu avec précision. Les tombes individuelles n'étaient guère mieux traitées. L'hommage venait soit des compagnons d'arme soit des localités dont le défunt était originaire. La situation dans ce domaine variait sensiblement selon les régions.

Cependant l'éparpillement subsiste dû aux structures mais surtout aux habitudes de comportement. On préfère toujours une structure proche éventuellement membre d'une fédération pour bénéficier de l'effet de masse. La Fédération des anciens combattants de 1870-1871 se constitue en 1893 autour de la volonté d'obtenir une médaille commémorative.

Mais le niveau départemental demeure le plus attractif comme la bonne mesure entre la proximité et le nombre.

Une exception s'impose avec la Société des vétérans de terre et de mer de 1870-1871, fondée le 1^{er} janvier 1893, et approuvée le 28 avril 1906. Elle est une société de secours puis caisse de retraite, ouverte aux anciens de 1870-1871 mais également à tous ceux qui ont effectué un service armé. Elle se dote d'un organe de presse en 1897. Fortement hiérarchisée à l'instar d'une unité militaire, son fonctionnement est très « réglé ». Elle cultive distinctions et privilèges. Elle s'intéresse plus aux éléments du quotidien qu'à des débats de fond sur de grands sujets. Elle compte 32 000 adhérents en 1898, 282 155 en 1905 dont 137 354 vétérans de 1870-1871.

Ces sociétés de secours mutuels deviennent, eu égard à l'esprit de revanche qui domine la société, des sociétés patriotiques pratiquant la mutualité. Leur engagement en faveur du pays les amènent naturellement à réclamer leur reconnaissance officielle.

La société obtiendra sa médaille commémorative en 1911.

Mais la reconnaissance de la Nation ne sera mise en œuvre que le 11 novembre 1920 lors de la célébration du 50^e anniversaire de l'instauration de la République, qui associa les vainqueurs de 1918 aux « héros » de la guerre de 1870-1871, reconnaissant ainsi le rôle fondateur de ce conflit.

12. Vers un cadre associatif légal

Au fil des ans et des guerres, les anciens combattants ont construit petit à petit, un tissu associatif dense et de grande ampleur, fondé sur un réseau d'associations très

diverses par leurs tailles et leurs implantations, souvent regroupées en fédérations.

Elles relèvent pour la plupart, d'un statut issu de la loi du 1^{er} juillet 1901, auquel s'ajoute parfois, une reconnaissance d'utilité publique.

Mais en 1918, plusieurs choix étaient possibles :

- celui de société de secours mutuel ;
- celui de syndicat professionnel ;
- celui de l'association loi de 1901.

Ce sont alors les Préfets qui ont fait pression pour l'un ou l'autre de ces trois statuts.

Mais les mécanismes juridiques de la loi de 1901 étaient plus adaptés aux buts poursuivis par les grandes associations qui se proposaient non seulement de revendiquer des droits mais aussi d'aider matériellement leurs membres ce qui impliquait de se procurer l'argent nécessaire légalement par des appels aux dons, l'organisation d'activités de bienfaisance etc. C'est donc cette forme qui s'est finalement imposée.

II. La création de l'ANOR ou, favorisé par les circonstances, le rendez-vous fécond et durable d'un homme et d'une idée

21. Un Homme - Une idée

Marie, François, Ferdinand Breynat (voir l'hommage qui lui a été rendu en 3^e de couverture de notre bulletin de janvier 2011), est né le 30 octobre 1842 à Chateauneuf-sur-Isère dans la Drôme. Son père est cultivateur à cet endroit. Sa mère décède peu après sa naissance. Il reçoit une solide instruction primaire. Le 3 novembre 1859, il s'engage au titre du 49^e régiment d'infanterie. Il participera à la guerre contre la Prusse en 1870, et se distinguera à deux reprises dans les actions désespérées menées par l'armée de la Loire. Il est alors sous-lieutenant. Il poursuivra sa carrière jusqu'à prendre le commandement de l'Ecole militaire préparatoire d'infanterie à Rambouillet le 14 avril 1897. Admis en retraite le 30 octo-

bre 1898, il sera maintenu en activité dans son commandement jusqu'au 15 octobre 1905.

Ses supérieurs hiérarchiques, outre sa grande compétence, ont toujours souligné sa très forte personnalité et sa capacité à susciter l'adhésion de ses hommes grâce à un jugement très sûr qui lui permet de distinguer les sujets qui méritent de se battre, et une exemplarité sans failles dans l'action.

On peut s'interroger sur ce qui fait qu'à un instant important de la vie d'une société, un homme qui n'y a pas occupé des fonctions de premier ordre, et alors que la plupart des responsables tournent la page de leurs engagements effectifs avec la retraite, élabore un projet d'action collective qui connaîtra un tel succès.

Son enfance fut d'effort et de rigueur. Le drame vécu, avec beaucoup d'autres, en 1870, fixa son idéal de combat pour une juste revanche. Et plus tard, le constat de la misère commune des retraités et de leurs familles le conduisit à agir. Mais il n'était pas seul à faire ce constat.

De même comprit-il rapidement, après s'être déjà investi dans la création d'une association « fraternelle locale » à Versailles et désirant étendre plus largement son action en France mais aussi dans ses colonies !, l'occasion que représentait l'adoption récente (1901) de la loi sur le droit d'association. Il considéra qu'elle était un levier pour permettre aux retraités d'obtenir justice dans leurs revendications.

En effet leur sort n'était jusqu'alors défendu par aucune organisation qualifiée. L'obligation de réserve jointe à l'inertie de la hiérarchie dans un domaine social dont elle ne semblait pas se préoccuper, ne permettait pas d'espérer, sans changement radical, la moindre amélioration. Et cette dégradation devenait d'autant plus sensible aux retraités militaires que dans le pays, d'autres catégories socioprofessionnelles s'organisaient pour exprimer leurs revendications et les faire aboutir.

Il franchira le pas le 29 novembre 1911 en déposant les statuts de ce qui sera « l'Association Nationale des officiers Retraités » (ANOR).

Celle-ci se proposait comme but fondateur : **« d'améliorer les pensions et conditions d'existence des officiers ».**

Bénéficiant aussitôt, à une époque où la protection des officiers âgés ainsi que des veuves, veufs et orphelins d'officiers, était beaucoup moins assurée que maintenant, de l'appui des hautes autorités civiles et militaires, l'association enregistre un développement continu avec, notamment, la constitution d'un groupement dans chaque département.

A la suite de la Première Guerre mondiale au cours de laquelle des milliers d'officiers furent tués ou blessés, et où un grand nombre de survivants durent prendre une retraite anticipée par suite du retour au régime de temps de paix, l'ANOR dépassa le chiffre de 30 000 adhérents. Parmi ses présidents d'honneur figurèrent notamment les maréchaux victorieux : Foch, Joffre...

Les conflits dans lesquels la France se trouva engagée de 1939 à 1962 entraînant la mise en œuvre d'effectifs importants fortement encadrés par des officiers d'active, contribueront à maintenir à un haut niveau le nombre des membres de l'association.

Celle-ci, sous la présidence du général d'armée (2S) Clément Blanc, ancien chef d'état-major de l'armée de terre, a accentué, à partir de 1964 sa vocation à caractère social en se consacrant plus spécialement à l'assistance de ses membres très âgés ou handicapés, de ses veuves et orphelins mineurs.

Cette action sera poursuivie jusqu'à nos jours, par les présidents successifs (voir plus loin la présentation de ces présidents) qui ont aussi étendu aux domaines de la culture de défense et de la mémoire, les efforts pour contribuer au maintien de la cohésion nationale alors que la suspension du service national et la professionnalisation des forces ouvraient une brèche entre la Nation et son Armée.

Articulé autour de ses trois pôles statutaires : solidarité, condition militaire, liens Armée-Nation, son engagement s'est traduit selon les époques par :

- un élargissement du champ de ses adhérents potentiels à toutes les catégories d'officiers, à leurs veuves, veufs et orphelins ;
- l'obtention de la reconnaissance d'utilité publique consacrant sa crédibilité sociale aux yeux de tous ;
- le développement et le renforcement de partenariats permanents ou/et de coopérations ponctuelles avec celles et ceux qui partagent ses valeurs et ses objectifs ;
- la recherche d'une organisation et de modes d'action traduisant auprès du politique et de la haute administration, le rôle permanent des associations comme partenaires de défense.

22. Les constantes de l'action de l'ANOR et les points de convergence avec les autres associations

A considérer les documents qui, sur un siècle, rendent compte des activités de l'association (en tout premier lieu le bulletin d'information qui fut créé dès 1913 et dont l'évolution sera brièvement présentée ici, soit quelque dix-huit mois après la naissance de l'association), nous ne pouvons qu'être frappés par la permanence des problèmes abordés et des principes qui devraient permettre de les traiter avec succès.

Continuité donc, et cohérence depuis le commandant Breynat en 1911, jusqu'au vice-amiral Olhagaray en 2011, cent ans plus tard !

L'adaptation a essentiellement porté sur les modes d'action pour tenir compte des évolutions lourdes des Armées, de la Nation et des relations qu'elles doivent aménager entre elles.

22a. Les actions prioritaires

Dès l'origine les priorités ont porté sur la **condition militaire dans sa généralité** notamment pour « rehausser la situation

morale et matérielle des officiers retraités et de leurs ayants cause » :

- les soldes, indemnités, pensions de retraite, pension du combattant, pensions d'invalidité ;
- les conditions du paiement de ces revenus ;
- les règles concernant le cumul « solde et pension » ;
- la situation des veuves (pension de réversion) ;
- la situation des orphelins ;
- les conditions de travail et d'engagement ;
- les récompenses (décorations...) ;
- emplois réservés ;
- tarifs réduits sur les transports...

22b. Les principes d'organisation et d'action

Pour obtenir le maximum d'efficacité, dès l'origine et au fur et à mesure des expériences menées et des résultats constatés :

- on cherche à augmenter le nombre d'adhérents et leur attitude participative pour former un réseau puissant d'influence au niveau du pays (2) ;
- on met sur pied un groupement dans chaque département ;
- on renforce l'équipe parisienne, ébauche d'un conseil d'administration, en puisant ses membres dans le groupement de Paris qui a été créé d'emblée ;
- on souligne le « continuum » « active-retraité » qui explique très vite que les officiers d'active « sont autorisés à faire partie de l'ANOCR comme membres honoraires » (BO Marine en 1912, BO Terre en 1921, Air en 1930) ; il s'agit de former un bloc : « officier retraité aujourd'hui + officier d'active retraité de demain » ;
- on emploie le terme de « propagande » pour transformer avec succès et de façon durable l'essai de faire adhérer les cadres d'active ; y contribue dans les premiers

(2) En novembre 1913, les officiers de carrière sont 58 000 ; 40 000 sont en activité et 18 000 en retraite. L'ANOR au bout de deux ans d'existence a quelque 10 000 membres soit plus de la moitié du total.

temps la diffusion gratuite du bulletin pour eux ;

- on conduit un effort de diffusion de l'information qui porte sur les unités, les cercles-mess et tous les lieux de passage, d'activité et de réunion des cadres ;

- on maintient avec l'active un lien permanent et étroit ; l'ANOR est destinataire des études de tous types notamment dans le domaine de la condition militaire et travaille à partir de ces documents en prenant soin de s'assurer d'une convergence de fond avec le commandement ;

- on informe sur les succès remportés (culture du résultat) comme preuve de la crédibilité de l'ANOR et de l'intérêt de la soutenir en y adhérant (exemple de la loi sur les retraites qui a fait adopter le principe de péréquation « à services égaux-retraites égales ») ;

- on utilise toutes les comparaisons défavorables avec les autres corps professionnels pour argumenter le réalignement nécessaire pour un simple motif d'équité ; ceci suppose de disposer des relais d'information aux bons endroits ;

- les modes d'action s'efforcent, « en toute neutralité politique, idéologique et religieuse », de concilier la réserve et la discipline liées à l'état militaire et la pugnacité qui s'impose pour faire aboutir des revendications ;

- une influence est recommandée sur les parlementaires incontournables pour traduire en textes officiels les améliorations souhaitées ;

- on développe de la même façon l'accès aux sphères administratives qu'il faut convaincre ;

- le relais de la presse locale et nationale est systématiquement recherché ;

- les groupements sont invités à tisser le réseau de relations de tous types qui permettra à l'action centrale d'être connue dans les meilleurs délais et efficacement soutenue ;

- les partenariats et coopérations sont favorisés. Ainsi l'ANOR appartient elle à l'Union

des grands groupements de retraités civils et militaires qui comprend également : l'Union syndicale des retraités, l'Entente générale des retraités, la Fédération des cheminots retraités, La Fédération des départementaux et communaux.

Ainsi, en 1964, le président national, le général d'armée Blanc, se félicite de l'adhésion de l'association à la Confédération nationale des retraités civils et militaires qui « laissera à chaque association membre sa personnalité propre ».

Il suggère simultanément le rapprochement avec les amicales des différentes écoles militaires.

On le voit à travers ces exemples, tout ce qui se dit et s'écrit actuellement dans le monde associatif y est contenu dans l'esprit. La forme seule du langage s'est adaptée au moment présent.

Nous pouvons en conclure que l'examen détaillé des succès et des échecs qui ont formé la vie de notre association suffit à donner les clés des démarches à adopter dans le futur.

Car « tout change, sauf l'essentiel » !

III. Naissance d'un bulletin d'information et de liaison : La nécessité d'informer

Le succès remporté par la création de l'ANOR a donc été immédiat en raison du besoin réel de reconnaissance et de satisfaction de besoins d'ordre matériel à laquelle elle répondait. Le « bouche à oreille initial » n'a pas suffi et la nécessité d'informer par écrit les membres de la toute jeune association s'est traduite par la création d'un bulletin que le président de l'époque présentait ainsi dans le premier numéro d'août 1913 :

Le présent bulletin, trimestriel en principe, est fondé en exécution de la décision du conseil d'administration du groupement central (ndlr : donc de Paris) du 26 mars 1913. Il est destiné uniquement à tenir les membres de l'association constamment au courant des efforts du conseil d'administration du

groupement central et à leur permettre de coordonner leurs efforts individuels avec ceux de leurs groupements respectifs.

Le bulletin est adressé tout d'abord à nos chefs de groupements départementaux qui y trouveront chaque fois des directives :

- pour la propagande en vue de développer le nombre des adhérents ;
- pour l'action à exercer sur place sur les parlementaires généralement plus accessibles dans leur circonscription électorale ;
- pour les insertions tendancieuses à demander aux journaux locaux les plus importants.

Le Conseil d'administration serait également dans l'intention de continuer à adresser le bulletin gratuitement comme ce premier numéro à tous les membres de l'Assemblée Nationale et plus loin, sous le titre « La Puissance du Groupement », il était dit : « la présente notice est insérée dans le bulletin trimestriel afin de permettre à nos chefs de groupements départementaux et locaux de la répandre dans les corps de troupe, les cercles et lieux de réunion des officiers en activité ou en retraite. Ils pourront aussi la faire insérer in extenso ou en partie dans les journaux locaux les plus importants, en ayant soin de remplacer in fine les détails relatifs à l'organisation générale de l'association par les conditions locales, avec indication des représentants locaux auxquels il y a lieu de s'adresser pour les adhésions ».

Evolutions du bulletin

Ce bulletin existe presque un siècle après avoir été lancé. Sa diffusion n'a connu que deux interruptions pour motif de « guerre », de 1914 à 1918, et de mai 1940 au deuxième trimestre 1945 du fait de l'atteinte à la liberté d'informer, d'un « lectorat » dans des situations dramatiques et aux changements imprévisibles, et... d'un manque de papier !

Sur le fond, il a traduit fidèlement la poursuite des objectifs statutaires. Initialement il s'agissait, outre la constante de l'entraide, de se battre pour améliorer la condition militaire, notamment celle des retraités. En conséquence le

contenu rendait compte de tous les efforts qui avaient été menés dans ce sens à tous les niveaux et des résultats obtenus. Ceux-ci devaient être portés à la connaissance de tous et commentés de sorte que l'association par son activité et sa crédibilité interne et externe, puisse continuer sa mission avec succès.

L'ouverture aux préoccupations d'esprit de défense, de devoir de mémoire, de liens entre l'Armée et la Nation s'est faite lorsque les circonstances de la vie nationale : guerres « coloniales », fin du conflit en Algérie, suspension du service militaire, professionnalisation, engagement des forces dans des conflits « exotiques »... l'ont nécessité. Il fallait maintenir coûte que coûte les valeurs liées à l'état militaire qui pouvaient paraître exemplaires et servir de référence à une société nationale de plus en plus déboussolée par les évolutions du Monde. C'est la situation actuelle. Elle explique l'articulation type du numéro en traitant successivement des différents domaines « d'inquiétude ».

Sur la forme, et en rapport avec ce qui vient d'être dit, on notera :

- de l'origine jusqu'aux années 80, un document format 21 x 29,7, mensuel de 4 pages au début, puis trimestriel de 8 à une vingtaine de pages en noir et blanc d'un texte serré, sans illustration ni photographie, qui pouvait tirer à quelque 20 000 exemplaires, ou plus dans l'hypothèse d'un message important ;
- les textes étaient parfaitement rédigés : syntaxe, orthographe, élégance de la langue sans défaut ;
- des années 80 aux années 90, une diversification du contenu qui amène à quelque 36 pages plus les pages de couverture ; la deuxième partie traite de la « Vie de l'association » en donnant la parole aux groupements qui rendent compte de leurs activités ;
- des années 2000 jusqu'à nos jours, le volume ouvert ne change pas mais se trouve progressivement introduit la couleur, les illustrations et la publicité. Le tirage, eu égard à la diminution du nombre de membres de l'association, se situe à 12 500. La diffusion,

Exemples de 1^{re} de couverture du bulletin trimestriel



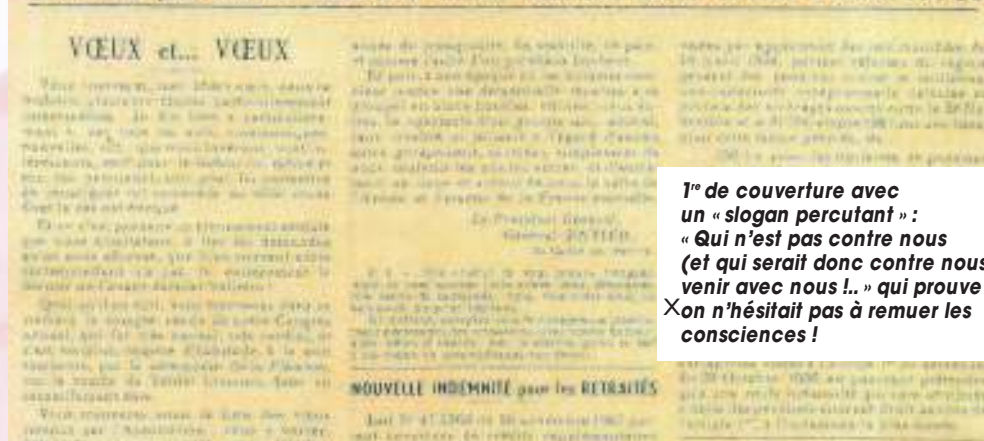
1^{re} de couverture de juillet 1925 faisant apparaître pour la première fois l'insigne de l'ANOR concernant les seules armées de terre et de mer.

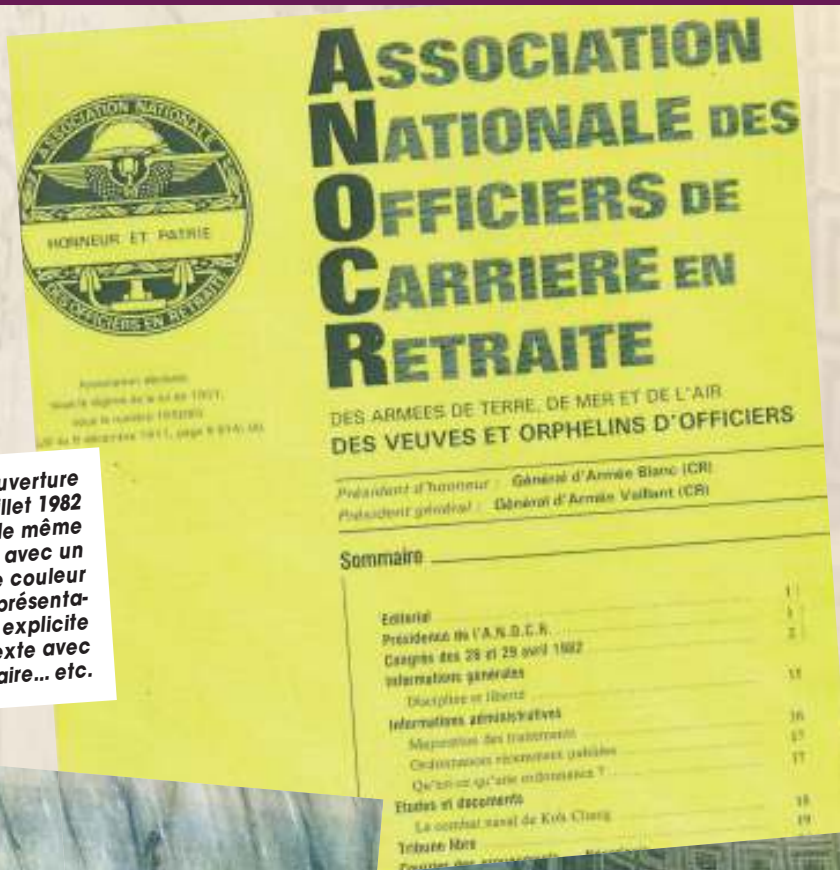


1^{re} de couverture (avec un nouvel insigne) d'une année terrible, 1939, qui exprimait la volonté de l'ANOR, (ouverte également à la toute jeune armée de l'air depuis mai 1930), de poursuivre son action quelles que soient les circonstances

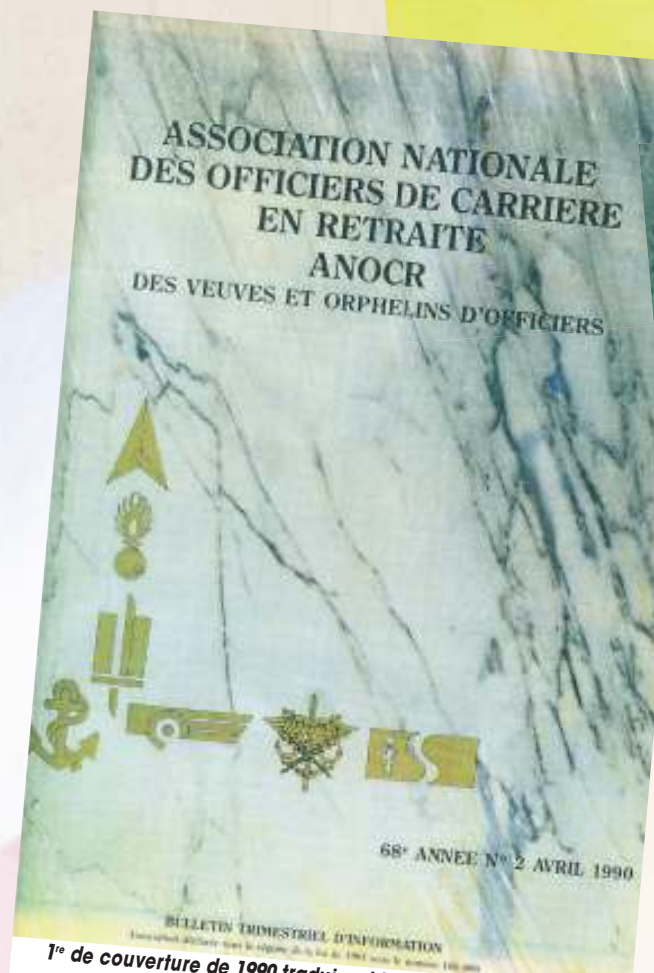


1^{re} de couverture avec un « slogan percutant » : « Qui n'est pas contre nous (et qui serait donc contre nous ?) doit venir avec nous !... » qui prouve qu'en 1947, Xon n'hésitait pas à remuer les consciences !

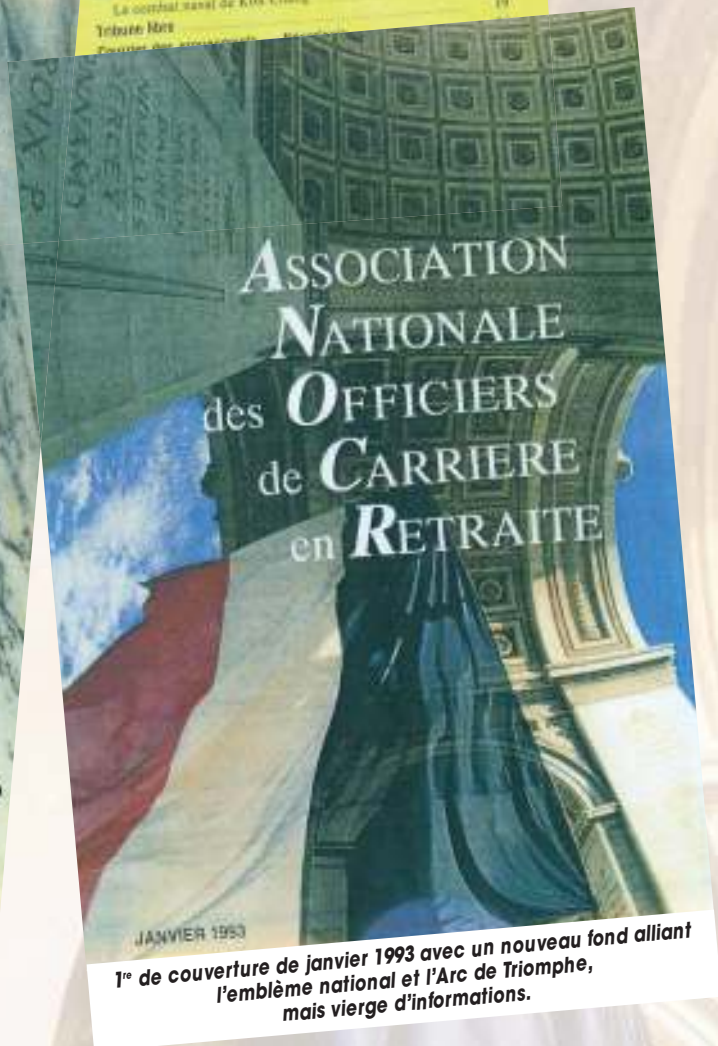




1^{re} de couverture de juillet 1982 alliant le même insigne avec un fond de couleur et une présentation plus explicite du texte avec sommaire... etc.



1^{re} de couverture de 1990 traduisant la vocation d'ouverture de l'ANOCR à toutes les armées, à la Gendarmerie et aux Services



1^{re} de couverture de janvier 1993 avec un nouveau fond alliant l'emblème national et l'Arc de Triomphe, mais vierge d'informations.

comme à l'origine, se fait aussi vers les institutionnels civils et militaires qu'il faut informer de notre situation et de nos demandes de sorte que l'on puisse les convaincre de nous soutenir faisant aussi ressortir qu'une collectivité militaire d'active ou en retraite satisfaite de son sort, contribue au bon état de notre société nationale.

Le « produit » est donc essentiel à la vie et à l'action de l'association. Il n'est figé ni sur le fond, ni sur la forme. Il prend en compte les objectifs de circonstance qui, sur la toile de fond de nos trois buts statutaires fondateurs (solidarité, condition militaire, esprit de défense), traduisent l'adaptation nécessaire aux évolutions du contexte militaire et national dans lequel nous vivons.

Quelques reproductions des « UNE » de numéros charnières au sens où ils traduisent des changements d'appellation ou d'organisation ont été rassemblées ci-dessous : évolutions des « logos » en lien avec les appellations, « design » de la première de couverture...

IV. Le Siège national : ses tribulations

Une association d'importance nationale se doit de disposer à Paris où tout converge... d'un siège accessible à tous et permettant de travailler dans des conditions correctes pour les permanents ou bénévoles qui peuvent s'y trouver. L'idéal est de pouvoir y réunir un conseil d'administration qui peut comporter jusqu'à 24 membres. L'idéal aussi est d'en être le propriétaire.

Ces deux conditions ont été réalisées sous la présidence du général d'armée Biré en 1996 avec l'acquisition d'un appartement au 15 rue Cler, dans le 7^e arrondissement de Paris, non loin de l'Ecole militaire. Auparavant ses implantations ont été les suivantes :

- de la création, en 1911 à 1926, au 9 bis rue du Sud à Versailles (résidence du fondateur le commandant Breynat), puis au 35 rue du Sud toujours à Versailles avec une annexe au 163, rue Saint Honoré à Paris ;

- de 1926 à juillet 1937, 27 rue Singer dans le 16^e arrondissement à Paris ;

- de 1937 à mai 1940, 26, rue de la Pépinière dans le 8^e arrondissement à Paris ;

- pendant la guerre l'occupant allemand prend possession du bâtiment après en avoir expulsé les locataires. Le siège est alors installé à La Baule en Loire inférieure, villa « Marietta », allée des pins ;

- de 1945 à 1990, 124 boulevard Hausman dans le 8^e arrondissement à Paris ;

- de 1991 à 1996, 38 bis, rue Fabert dans le 7^e arrondissement à Paris.

V. Nos présidents nationaux

Les présidents successifs de l'ANOR puis de l'ANOCR, sont brièvement présentés. Pour les plus anciens il n'a pas été possible de se procurer les quelques photographies qui auraient pu mettre un « visage sur un nom » ! La rédaction prie ses lecteurs de bien vouloir l'en excuser. Elle demeure à l'écoute de celles et de ceux qui pourraient disposer à divers titres d'informations complémentaires, dont des photographies. Elles pourraient être utilisées pour améliorer ce texte qui est une première « mise ».

Les dates entre parenthèses indiquent la durée de la présidence.

On remarquera l'exceptionnelle durée du « mandat » des premiers titulaires : 15 années pour le fondateur, 19 ans pour le général Batier, 18 ans pour le général Blanc. Seule la maladie grave y mettait fin.

On remarquera également la tendance à élire dès la 3^e présidence, un officier issu de l'armée de terre parmi les officiers généraux probablement réputés bénéficier d'un réseau d'influence plus puissant.

Grade, origine, durée de mandat évoluent en raison des données « sociologiques » actuelles qui concerne le monde militaire dans la nation.

L'interarmisation de la présidence qui est passée depuis 2009 successivement de l'armée de terre à l'armée de l'air puis à la marine s'est faite « naturellement ». La durée moyenne prévisible des mandats pourrait dans l'avenir être de 6 ans, durée qui permet d'entretenir la dynamique créée.

• **Commandant (er) Marie, François, Ferdinand Breynat : Président fondateur (1911-1926)**

- né le 30 octobre 1842 à Chateauneuf-sur-Isère (Drôme) ;
- ancien combattant de la guerre Franco-Prussienne de 1870-1871 ;
- termine sa carrière comme commandant de l'Ecole militaire préparatoire d'infanterie de Rambouillet de 1897 à 1905 ;
- le 29 novembre 1911, ayant déjà créé une association « Fraternelle » locale à Versailles, il crée l'Association Nationale des Officiers en Retraite (ANOR), qui connaît très vite un vif succès, il perd ses deux fils au cours de la guerre de 1914-1918 ;
- il décède en avril 1926 à Versailles.

• **Colonel (er) Paul Buisson (1926-1937)**

- a servi dans l'artillerie ; breveté d'état-major ;
- appartenait au conseil d'administration de l'ANOR qui l'a plébiscité au décès du commandant Breynat dont il était en tant que secrétaire général, en quelque sorte le bras droit, pour prendre sa suite. Décédé le 3 juillet 1937 en fonction.

• **Général de division (2S) Antoine Rodès (1937-1945)**

- né le 4 octobre 1870 à Aurillac (Cantal) ;
- Saint-Cyr – choisit l'infanterie (était de la promotion du général Gamelin) – gravement blessé en mai 1915 – poursuit sa carrière en état-major ;
- a dirigé l'ANOR pendant la délicate période de la guerre ;
- en octobre 1944, il est désigné comme commandant de l'Institution Nationale des Invalides et Directeur du Musée de l'Armée ; quelques mois après il devient également Gouverneur des Invalides ;
- il est donc contraint de quitter la présidence de l'ANOR ;
- GC LH ;
- décédé le 18 mars 1951, il est inhumé dans le caveau des gouverneurs aux Invalides.

• **Général (2S) Georges Marie Batier (1945-1964)**

- né en 1884 ;
- a pris ses fonctions à son retour de captivité en Allemagne en mai 1945 ;
- décédé en 1972.



• **Général d'armée (2S) Clément Blanc (1964-1982)**

- engagé volontaire en 1915, sous-lieutenant commandant de batterie en 1918 ;

- Ecole Polytechnique - Ecole supérieure de guerre ;
- en opérations au Maroc ; sert dans les hauts états-majors ;
- occupe de hautes responsabilités en pleine guerre ;
- est un des acteurs du réarmement des forces à partir de 1943 jusqu'à la Victoire ;
- nommé chef d'état-major de l'armée de terre ;
- nommé Inspecteur général de l'armée de terre puis Directeur de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) ;
- Conseiller d'Etat ;
- GO LH ;
- succède sans interruption au général Batier...

• **Général (2S) Maurice Redon (1982)**

(a assuré du 22 janvier au 28 avril 1982, l'intérim entre le général Blanc et le général Vaillant)

- né le 20 février 1905 à Albertville (Savoie) ;
- Saint-Cyr en 1924 – choisit l'artillerie coloniale ;
- en AOF lors de la campagne de 1940 ; sert au 10^e RAC ;
- direction des Forces françaises de l'Intérieur (FFI) ;
- commandant des forces terrestres du Laos (1951) ;
- commandant de la 2^e Division d'infanterie, la Zone opérationnelle de l'Est constantinois et la subdivision de Bône (1956) ;
- commandant de l'ALAT (1957) (il avait été breveté observateur-pilote) ;
- 10 fois cité ;
- GO LH et GC ONM.



• **Général d'armée (2S) Albéric Vaillant (1982-1989)**

- né à Paris le 14 février 1915 à Paris ;
- Saint-Cyr, promotion Lyautey en 1935 ;
- infanterie-Légion ;
- campagne de 40 : prisonnier, évadé, Afrique du Nord, campagnes de France, d'Allemagne ;
- Indochine-Algérie (commandant de la 13^e DLBE puis du 1^{er} RE) ;
- commandant de la 3^e division blindée ;
- Inspecteur de l'Infanterie, Inspecteur général de l'Armée de terre jusqu'en 1976 ;
- 13 fois cité, 3 fois blessé ;
- GC LH ;
- décédé le 22 juin 2011.





• **Général d'armée (2S) Jean Biré (1989-2000)**

- né le 7 juin 1923 à Douvrend (Seine-Maritime) ;
- Saint-Cyr promotion – choisit l'infanterie ;
- Indochine (commandant de compagnie au 1^{er} Bataillon de marche d'Extrême-Orient) Algérie : commandant du 30^e bataillon de chasseurs à pied ;
- commandant le 2^e GCM (FFA) ;

- commandant la 2^e Brigade blindée (Saint-Germain-en-Laye) ;
- commandant la 7^e division blindée (Mulhouse) ;
- inspecteur de l'Infanterie ;
- inspecteur général de l'armée de terre (1981-1984) ;
- placé en 2^e section devient Président de la SOFMA (1984-1988) ;
- président de l'ADDIM (1989-1998), de l'ADO (1985-2006) et de l'ANOCR ;
- GO LH ;
- Bienfaiteur de l'ANOCR.

• **Général de corps d'armée (2S) Alain Bonavita (2000-2009)**



- né le 11 octobre 1935 ;
- Saint-Cyr promotion Amilakvari – choisit l'arme blindée cavalerie ;
- Algérie ;
- Commandant du 3^e régiment de cuirassiers (Lunéville), de l'école d'application de l'ABC à Saumur et de la 12^e Division légère blindée ;
- Directeur de l'enseignement supérieur de l'armée de terre ;
- placé en 2^e section devient chef

de la mission d'innovation du Ministère de la Défense ;

- CO LH - GO ONM.

• **Général de division aérienne (2S) Jacques Bourillet (2009-2010)**



- né le 9 juillet 1933 à Paris ;
- école de l'air-pilote de chasse
- Algérie ;
- commandant la 5^e escadre de chasse (Orange) ;
- commandant le groupement d'instruction de l'Ecole de l'air et de l'Ecole militaire de l'air ;
- commandant la base aérienne Guynemer (Dijon) ;
- Directeur des études du Chem ;

- commandant la 3^e Région aérienne (Bordeaux) ;
- placé en 2^e section, devient président directeur général de la Société Air International Formation SA et conseiller du PDG de la Société de construction d'avions de tourisme et d'affaires Socata ;
- a rejoint l'ANOCR dès 1999 comme administrateur puis vice-président ;
- CO LH.

• **Vice-amiral (2S) Michel Olhagaray (2010...)**

- né le 18 novembre 1943 à Bayonne ;

- école des ingénieurs de marine
- école des officiers spécialisés énergie ;

- commandant d'un patrouilleur, d'un aviso- escorteur et du porte-hélicoptères « Jeanne d'Arc » ;

- commandant de l'école d'application des officiers de marine ;

- commandant de l'Ecole navale et du groupe des écoles du Poulmic ;

- directeur des études du Chem ;

- a quitté le service actif en mai 2000 pour diriger la NAVFCO, société de service de la marine au sein du groupe défense conseil international de 2001 à 2009 ;
- Off LH - Off ONM.



VI. Nos présidents nationaux

Dès sa création l'association a bénéficié de l'attention et du soutien de présidents d'honneur prestigieux. En 1918, étaient cités à ce titre sur la 1^{re} de couverture du bulletin tous les maréchaux vainqueurs de la « Grande Guerre ». Le premier niveau des chefs militaires figurera à ce titre jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

L'évolution ensuite, fera que seront présidents d'honneur par proposition du conseil d'administration acceptée par les intéressés, les anciens présidents.

VII. Les bienfaiteurs de l'ANOCR

L'association reconnue d'utilité publique peut recevoir dons et legs d'adhérents ou de toute personne désirant soutenir son action.

La liste de ses bienfaitrices et bienfaiteurs est présentée en page XVI telle qu'elle figure en

place d'honneur dans les locaux du siège national. Chaque année un hommage leur est rendu lors de la séance d'ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Ces capitaux sont exclusivement utilisés à des aides sociales par les intérêts qu'ils procurent. Les conditions de leur utilisation peuvent être fixées par les donateurs et donatrices.

Conclusion « d'ouverture »

« Messieurs, je ne crains pas de le dire, si un grand homme est celui qui a fait une grande chose, celui qui est là fut un grand homme car l'Association qu'il a créée ne périra pas... », ainsi s'exprimait le colonel Buisson dans l'hommage funèbre qu'il a rendu le 6 décembre 1926 au commandant Breynat, président fondateur de l'ANOR, et auquel il succédera.

Devenue ANOCR, elle est aujourd'hui la plus ancienne association groupant uniquement des officiers de toutes origines de l'ensemble des armées et de la Gendarmerie.

Cette large ouverture s'est traduite récemment du fait des circonstances, par la succession à sa présidence d'officiers appartenant à l'armée de terre, à l'armée de l'air, puis actuellement à la Marine. Quel symbole plus parlant de cette ouverture ?

On l'a vu par ce bref survol de cent ans d'existence : les époques changent mais le cœur des problèmes qui se posent à notre grande famille militaire, personnels d'active et retraités confondus, demeure inchangé.

Le nombre d'adhérents, leur motivation, le jugement porté sur l'essentiel de ce qui conditionne l'amélioration de leur condition sont les clefs du succès.

Les points d'application des efforts vers celles et ceux qui détiennent une parcelle de pouvoir demeurent les mêmes.

C'est dans la capacité des personnes qui ont accepté de se dévouer à une telle cause, à faire comprendre à la collectivité militaire et aux pouvoirs qui s'exercent dans le pays cette réalité, que réside le succès d'une entreprise dont le bien-fondé n'a jamais été remis en cause et qui mérite pleinement la « reconnaissance de son utilité publique ».

L'avenir, on le sait, sera ce que nous en ferons. En demeurant fidèles aux idéaux de nos prédécesseurs, en étant mus par la même énergie au service de tous, nous maintiendrons l'Association Nationale des Officiers en Retraite au premier rang de ceux qui contribuent à la cohésion, au progrès social et à l'efficacité de nos armées.

1^{re} de couverture actuelle (juillet 2011), ravivage de la flamme à l'occasion du centenaire de l'ANOCR, par le VA (2S) Michel Olhagaray, président national. Elle présente avec des couleurs plus attractives, les informations résumant le contenu du numéro.



L'ANOCR honore ses bienfaiteurs



Madame MALVY, née Suzanne PERUY (1892-1988)

*Veuve du Lieutenant François MALVY
Mort pour la France à BAZAILLES (54) le 22 août 1914 (1887-1914)*



Madame STAHL, née Gabrielle ANDRIVET (1910-1995)



**Lieutenant du Service de Santé MONCHÂTRE,
née Germaine MOING (1913-2002)**



**Madame BRECHET, née Andrée Marguerite BARTEAUX
(1906-2003)**

Veuve du Général de Brigade Charles BRECHET



Lieutenant Jacques BIRÉ (1929-1954)

Le général d'Armée (2s) Jean Biré président de l'ANOCR (1989-2000)

*À la mémoire de son jeune frère le Lieutenant Jacques Biré
Mort pour la France au Tonkin (Can Kiem-Province de Sontay)*



Mademoiselle Mary-Jeannine SALÉ (1921-2005)

Fille du Colonel Salé



Madame PERRET, née Adeline DEFUNT (1920-2009)

Veuve du Capitaine Georges PERRET



Madame Marie-Laurianne CANTILLON de TRAMONT (1912-2010)

Veuve du Colonel LALLEMAND

**et conserve fidèlement leur souvenir
et gère de façon distincte leurs legs au profit de son action sociale**

Vie de l'Association



COURRIER DU SIÈGE NATIONAL

□ L'ANOCR s'est engagée et s'engage sur 2 points :

⇒ **une disposition de la réforme des retraites s'appliquant aux officiers généraux en 2^e section** et transformant la solde de réserve en pension de retraite de ceux qui étaient âgés de moins de 67 ans au 1^{er} juillet 2011. Outre les conséquences fiscales évidemment défavorables, l'ANOCR souligne que la décision imposée sans réelle concertation préalable avec ceux qui ont qualité pour en débattre, démontre une fois de plus que le système actuel dans ce domaine est défaillant. Il ne permet pas d'arriver à des solutions équitables dans le respect des parties. L'ANOCR poursuivra donc son action pour le réexamen de cette mesure en utilisant notamment le relais de parlementaires sensibles à sa position.

L'échange de courrier de notre président national sur ce sujet avec le ministre de la défense (lettre ANOCR du 23 juin et réponse du ministre du 20 juillet), figure sur le site internet de l'ANOCR ;

⇒ **l'instauration d'une journée annuelle d'hommage national aux morts pour la France le 11 novembre, date emblématique incontestée de l'ampleur des sacrifices consentis pour que notre Pays reste libre.**

Cette action s'exerce dans le cadre du comité d'entente présidé par la Saint-Cyrienne, et qui regroupe une soixantaine d'associations de militaires et anciens militaires. Il semblerait que cette démarche coordonnée ait eu quelque résultat auprès de l'Elysée qui étudierait les conditions de la mise en œuvre de cette demande soutenue également par les plus grandes associations du monde combattant.

□ CENTENAIRE DE L'ANOCR

A l'occasion du centenaire de l'association, ont été réalisés un timbre et une médaille commémorant cet événement.

Ainsi :

– des planches de 30 timbres utilisables pour le courrier de moins de 20 grammes, sont disponibles au prix de 23,10 euros.



– une médaille en métal estampé, diamètre 35 mm, finition vieil argent, gravée au dos, présentée en boîte, disponible au prix de 6,20 € (frais de port inclus).

Se renseigner auprès du siège national ou auprès de chaque groupement.

□ AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU SIÈGE NATIONAL

L'occupation des locaux du siège national a été réorganisée avec pour objectif principal de mettre à disposition des collaborateurs bénévoles et des membres des groupements de passage rue Cler, une salle permettant de se réunir dans de bonnes conditions. Cette pièce peut ainsi accueillir une vingtaine de personnes, effectif actuel du conseil d'administration.

□ UNIFORMES DE LA MARINE A VOIR SUR INTERNET

Un reportage sur l'histoire des uniformes de la Marine intitulé « l'étoffe des marins » a été mis en ligne sur internet.

Il devrait intéresser tous les amateurs d'uniformes qu'ils soient militaires marins ou autres, ou civils passionnés du sujet !

Lien : www.dailymotion.com/video/xgusul_l-etoffe-des-marins_news

□ DÉCORATIONS : INFORMATION DU SIÈGE NATIONAL

Les présidents de groupement sont invités à **faire connaître au siège national** ceux de leurs membres qui ont été distingués par une **décoration sans que leur dossier ait été traité par le siège national** car dans ce cas celui-ci ignore « le récipiendaire » et ne peut donc, s'agissant notamment des dignités nationales, le faire paraître dans le bulletin.

Il est rappelé également que par convention de pratique réaliste, le bulletin dans sa rubrique « A l'Honneur » ne cite, sauf exception, que les officiers élevés à des dignités nationales. Il incombe à chaque groupement de rendre hommage à leurs autres récipiendaires soit à leur niveau soit dans la partie du bulletin qui est consacrée à la vie des groupements.

□ A L'HONNEUR : Dignitaires des ordres nationaux

Dans notre bulletin de juillet, nous avons omis de citer deux membres de l'ANOCR élevés à une dignité nationale. Il s'agit :

Légion d'honneur :

– **Grand Officier** : le colonel Amédée **Passemard** du groupement de Seine-et-Marne ;

Ordre National du Mérite :

– **Grand Croix** : le général de brigade Bernard **Josz** du groupement des Pyrénées-Orientales.

Le président national, le conseil d'administration et tous les membres de l'ANOCR leur adressent leurs plus vives félicitations et sont très fiers de les compter dans leurs rangs.

Errata au bulletin de juillet 2011

Page 13 : Un nouveau SEDAC

M. Marc Laffineur, contrairement à ce qui a été écrit, n'a pas été président du conseil général de Maine-et-Loire.

Pages 5 et 31 : Commission études générales

Le général de corps d'armée (2S) Pierre **Morisot** a adressé à la rédaction une lettre regrettant :

- que son nom ait été mal orthographié et précédé d'un prénom qui n'est pas le sien ;

- que les 3 lignes de la page 31 consacrées à la commission « études générales » dont la présidence lui avait été confiée sans qu'il « ait en rien sollicité cet honneur », et le renvoi à l'article de la page 5 intitulé « vers quel service national » qu'elles indiquaient, ne précisaient pas que cet article rédigé de sa main, représentait « la synthèse des travaux modestes, superficiels mais honnêtes et sincères effectués collectivement dans de très courts délais au sein de ladite commission et à l'écoute de ses membres » ;

- que la « forte intéressante chronique du général Beaudonnet... n'avait été ni élaborée, ni discutée au sein de la commission... le sujet traité étant totalement en dehors de notre mandat ». Dont acte.

Que le général trouve ici les excuses du rédacteur en chef seul coupable de ces erreurs et omissions.

Page 13 ligne 16 : « sur le budget des anciens combattants en 2011, il s'agit non pas d'une augmentation de 4 % mais d'une diminution de 4 % (3,32 milliards en 2011 contre 3,43 milliards en 2010, la différence tenant surtout à la réduction de la dette viagère due au décès de nombreux ayants cause en raison de l'âge).

Page 19 : liste des groupements

Hérault (34) au lieu de : « 3 Bd Henri IV - 34056 Montpellier Cedex 01 », lire : « 3 Bd Henri IV 34000 Montpellier ».



COURRIER DES GROUPEMENTS

GROUPEMENT INDÉPARTEMENTAL DE MARSEILLE

AG 2011

Comme chaque année, notre groupement était présent à Paris les 31 mars et 1^{er} avril avec 449 pouvoirs, pour participer à L'Assemblée générale 2011, année du « centenaire de la création » de l'ANOCR.

En ce deuxième trimestre, cette importante réunion a marqué le déclenchement d'une série traditionnelle d'événements, essentiellement commémoratifs auxquels notre groupement ne manque jamais d'assister voire de participer avec les autres associations au sein desquelles, certains d'entre nous ont des responsabilités, en tentant de préserver son **Devoir de mémoire**, tâche difficile pour laquelle nous ne « désarmerons pas ». Avec les autres groupements réunis à Paris, nous étions le 31 mars à l'Arc de Triomphe pour « raviver une flamme » qui nous donne l'exemple et ne s'éteint pas ! La tenue de l'Assemblée est relatée dans le bulletin de juillet.

C'est dans le même esprit que notre groupement a tenu son Assemblée générale le 19 mai à Marseille, avec la présence effective de notre Président National qui,

avec l'Active et nos Adhérents a participé à l'inauguration de la salle de conférence Général de Corps d'Armée Paul Oddo (un Marseillais) Compagnon de la Libération et ancien Gouverneur militaire de Marseille, dans la caserne Audeoud où l'ANOCR est désormais bien installée, grâce aux excellents rapports entretenus avec la Base de défense dirigée par le Colonel Grissolle et le commandement.

Après l'accueil, un hommage a été rendu à la mémoire des trop nombreux disparus (Veuves et Officiers) de l'année, avec une profonde pensée pour nos camarades qui, en opérations extérieures, ont malheureusement fait le sacrifice de leur vie, encore récemment.

Comme les autres associations, nous avons fait face avec courage et opiniâtreté à une conjoncture actuelle difficile dont nous avons maintes fois évoqué les raisons, en nous alignant avec détermination sur les directives de notre Président National exprimées en Assemblée générale ou en Conseil d'administration national.

Avec un allant particulièrement remarqué (y compris le 16 février devant la Commission des Forces Armées à l'Assemblée nationale), pour la défense des intérêts de nos adhérents comme pour garder un « Esprit de défense », comme nous



La table d'honneur avec debout à gauche le général Rolland, à droite le VA Olhagaray.

le pratiquons dans notre groupement, partout où nous le pouvons. Ces propos ont été d'autant mieux perçus, que Monsieur Guy Teissier, Président de la Commission citée ci-dessus, accompagné de plusieurs collaborateurs en présence des autorités civiles et militaires qui avaient répondu à notre invitation et à « nos appels » dans une période qui s'annonce importante, où des candidats à une investiture, devront présenter un programme incluant le « sort des Retraités » et notamment, celui spécifique des militaires trop souvent déconsidérés, avec des mesures préjudiciables pour certains d'entre eux parmi les plus méritants.

Que faut-il souhaiter sans s'étendre sur les promesses ? Sinon un dialogue constructif, ouvert, hors des polémiques, qui doit s'instaurer ou se maintenir avec **l'ACTIVE, le monde civil et nos adhérents**, toujours fidèles, si l'on en juge par l'énoncé en Assemblée de nos chiffres actuels, avec un budget en équilibre parfait (malgré les pertes d'effectifs) grâce à la solidarité au sein de notre groupement et la saine gestion de notre comité responsable que je remercie.

Terminons ces quelques mots par un nouvel appel plus que jamais nécessaire pour que des « Bonnes Volontés » nous rejoignent, y compris et surtout les « **jeunes retraités** » en recherche de reconversion difficile ou actuellement intéressés par des fonctions de réserve opérationnelle comme nous en avons déjà quelques-uns parmi nous, conseillés par l'active et soucieux de préserver **leur Avenir**, comme l'ont fait « les Anciens » tout au long des cent ans de notre Association.

GROUPEMENT CALVADOS MANCHE

Caen 18 juin 2011

**71^e anniversaire de l'appel
du 18 juin 1940**

« Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres. »

C'est en ces termes que le général de Gaulle avait conclu son appel à la résistance prononcé à la BBC le 18 juin 1940, invitant tous les Français à refuser la défaite et à combattre.

Le 18 juin 2011, la célébration de l'anniversaire de cet appel a eu lieu place Foch à Caen. A cette occasion, devant une assistance nombreuse dont des membres du groupement Calvados/Manche de l'ANOCR, deux lauréates du concours de la Résistance et de la Déportation ont lu l'appel du 18 juin prononcé 71 ans plus tôt par le général de Gaulle.

Puis, le Préfet, M. Didier Lallement, a procédé à la lecture du message de M. Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens combattants.

50^e anniversaire du concours de la Résistance et de la Déportation

A l'issue de la cérémonie de l'appel du 18 juin, de nombreux participants dont des membres de l'ANOCR se retrouvaient dans les salons de la Préfecture pour la remise des prix aux lauréats du Calvados du concours national de la Résistance et de la Déportation.

Cette année, le thème du concours était « la répression de la résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy ».

Sous la présidence de M. le Préfet, la cérémonie débutait par un discours de M. Jacques Vico, président du comité départemental des combattants volontaires de la résistance du Calvados et de la compagnie Scamaroni. Après avoir rappelé des faits à partir du 10 mai 1940 puis évoqué l'appel du 18 juin, son impact et la répression de l'ennemi, M. Vico terminait son discours en disant :

« Aujourd'hui nous nous souvenons, demain nous nous souviendrons encore du 18 juin 1940 et du 18 juin 1945. Les exigences de ces deux dates restent incontournables. »

Remarquablement orchestrée par M. Franck Leconte, directeur du service départemental de l'ONAC du Calvados, la remise des prix récompensait les lauréats pour la qualité de leurs travaux.



*Autour de Monsieur le Préfet
et des autorités,
les lauréats du concours 2011.*

Parmi les premiers prix décernés, ont été récompensés :

- une élève du collège Pasteur de Caen, dans la catégorie des devoirs individuels collégiens ;

- quatre élèves du collège privé Notre-Dame de Thury-Harcourt, dans la catégorie des travaux collectifs collégiens pour leur dossier « Résistance et déportation » ;

- deux élèves du lycée François de Malherbe de Caen, dans la catégorie des travaux collectifs lycéens, pour leur dossier intitulé « la répression de la résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy ».

De nombreux autres prix ont été attribués aux élèves de collèges et lycées classés deuxième et troisième dans les mêmes catégories.

Par ailleurs, huit élèves du collège Montgomeri de Troarn, ont reçu, hors palmarès, une mention spéciale de l'inspection académique.

Sur l'ensemble des prix décernés, deux ouvrages étaient offerts aux lauréats (1^{er} prix catégorie travaux collectifs, collèges) par le groupement Calvados/Manche de l'ANOCR.

GROUPEMENT CHARENTE-MARITIME

Le groupement de la Charente-Maritime vient de vivre deux moments forts de son activité : l'assemblée générale et la sortie touristique de printemps.

Assemblée générale

L'assemblée générale 2011 a eu lieu le 23 mars dans les locaux de l'Ecole de la Gendarmerie nationale de Rochefort-sur-Mer, en présence du président national, le vice-amiral Michel Olhagaray.

Le colonel commandant l'Ecole a accueilli la centaine d'adhérents et d'épouses du groupement et détaillé l'ensemble des formations de cadres dispensées dans cette

belle école en pleine expansion et disposant de tous les atouts pour une pédagogie efficace et évolutive.

Le président départemental, le colonel (er) Philippe Martineaud, après un moment de recueillement à la mémoire des adhérents décédés en 2010 et des militaires tombés au combat, en particulier en Afghanistan, présenta le rapport moral et le trésorier, le capitaine de corvette Gilles de Rauglaudre, fit le bilan financier, approuvé par le commissaire-colonel Joël Simon, vérificateur aux comptes : quitus fut donné, à l'unanimité, par l'assemblée pour ces deux gestions morale et financière.

Un cadre de la Gendarmerie fit ensuite un exposé très apprécié sur « les arnaques au 3^e âge » et nous dévoila les astuces des faux démarcheurs, des appels téléphoniques « bizarres », des précautions à prendre pour éviter de se faire cambrioler ou pirater sa carte bleue.

Le président national conclut cette AG par la présentation de son « programme », pour donner un nouvel élan à notre association. La vigueur du ton, la nouveauté des orientations, les moyens envisagés pour mettre en œuvre cette politique retinrent fortement l'attention et nous renvoient à son intervention devant les députés de la Commission Défense de l'Assemblée Nationale. Intervention que l'on peut résumer ainsi : « Que les associations soient parties prenantes et considérées comme de vrais partenaires de défense ».

Il ne nous restait plus qu'à nous diriger vers le cercle de garnison pour un déjeuner de qualité.

Sortie au Haras de Saintes

C'est une soixantaine d'adhérents et d'épouses qui se sont retrouvés, le 25 mai à Saintes, pour une visite du Haras National, fondé par Napoléon afin de pourvoir en montures les cavaliers de la



Grande Armée. Au cœur d'un parc de 10 hectares, nous avons découvert les secrets des pur-sang anglais et anglo-arabes, des chevaux de selle et trotteurs français, des chevaux de trait bretons, des percherons, des chevaux de trait mulassiers et des fameux baudets du Poitou que le Haras sauva de l'extinction. Une visite fort instructive, commentée par deux guides très érudits, passionnés par leur travail et désireux de faire partager cette passion. Le déjeuner « couscous » fut pris en bordure de la Charente, dans un décor champêtre, sous une authentique tente caïdale. L'excellent repas a été agrémenté par la prestation d'une charmante danseuse marocaine, un soleil généreux était au rendez-vous : que demander de plus !

GROUPEMENT CHER - LOIRET

Assemblée générale du Cher et Loiret

L'AG du Cher et du Loiret s'est déroulée le samedi 7 mai en présence du général Bourillet, représentant le président national, du général Ducateau, président de la SEMLH, du colonel Rataud, commandant la base de défense de Bourges/Avord et commandant la base aérienne 702, de M. Fromion, député du Cher, de Mlle Despaux, directrice de l'ONAC et représentant le préfet du Cher, du lieutenant-colonel Bonnet représentant le général délégué militaire départe-

temental et de M. Lagnier représentant M. Lepeltier, ancien ministre et maire de Bourges.

Après avoir salué les membres présents ainsi que M^{me} Bernos (invitée à l'occasion de son départ à la retraite et la remercier des services rendus et toujours gentiment au groupement), le président a fait observé un moment de recueillement en souvenir des membres ainsi que des conjoints qui nous ont quittés depuis notre dernière AG avec une pensée envers nos camarades d'active qui vivent une période difficile.

Un résumé de l'allocution prononcée par l'amiral Olhagaray à l'occasion de l'AG nationale et de la motion votée à cette occasion, ont fait l'objet d'un bref résumé tout en précisant que ces deux documents étaient à leur disposition.

L'importance de l'abonnement au bulletin a également été signalée.

Puis la parole a été donnée au secrétaire, Guy Dugot, qui a fait le rapport d'activité et le point des effectifs, au trésorier, Bernard Guillerault, pour le bilan financier et à **Pierre Steinmann, qui a réalisé un document particulièrement bien fait présentant les maisons de retraite (EHPAD) de Bourges et de Neuville-sur-Barangeon (La grande garenne de la fédération Maginot)**. Ces intervenants ont été très applaudis, ce qui leur a valu d'être reconduits dans leurs fonctions.

Reprenant la parole, le président a rappelé que l'ANOCR adhère à la CFR et que celle-ci luttait pour un certain nombre d'idées telles que la représentation des retraités, le pouvoir d'achat, la réforme des retraites, la santé, le handicap ou la perte d'autonomie, sujet d'une brûlante actualité, il a développé plus précisément à cette occasion quelles étaient les volontés de la Confédération.

Avant d'attaquer la dernière ligne droite, la parole a été donnée au général Bourillet qui a résumé l'as-

semblée générale nationale et a rappelé le travail de l'ANOCR.

Puis reprenant la main, le président demanda d'abord un volontaire pour représenter l'association à l'ONAC (J.-P. Morin répondit présent. Merci), proposa les prochaines activités (dont celles offertes par le comité social de Bourges et résumées sur une feuille à disposition de chacun) :

A l'occasion du centième anniversaire de l'ANOCR, une sortie sur Amboise avec visite d'une cave troglodyte, repas pris dans un restaurant également troglodyte, visite du Clos Lucé et dégustation de vins du Val de Loire, le 18 septembre.

Le colloque du CODERPA le 4 octobre sur le thème « le rôle des grands-parents dans la société d'aujourd'hui ».

Le repas de l'amitié le samedi 15 octobre.

Un vin d'honneur regroupant l'ensemble des participants fut servi sous les ombrages du parc du restaurant suivi d'un repas convivial et de bonne tenue.

GROUPEMENT DU GARD

AG 2011

***NDLR :** Le lieutenant-colonel Simonneau, président du groupement, a adressé au président national un résumé des réactions suscitées par son intervention lors de l'Assemblée générale. Ce résumé a été élaboré lors d'une réunion de bureau qui a suivi le 14 juin. Quelques extraits susceptibles de nourrir la réflexion de nos lecteurs sur des sujets d'intérêts communs, figurent ci-dessous.*

1. Impression générale

Les adhérents ont apprécié le discours volontariste du président national face aux problèmes de l'heure.

La proposition concernant le soutien des familles frappées par la dis-

parition d'un proche en opération est particulièrement bien accueillie. C'est une excellente idée qui peut ouvrir la voie à un resserrement des liens entre armée d'active et la communauté militaire en retraite.

La proposition de faire parvenir les listings des autres associations pour recruter au sein de l'ANOCR est en cours de mise en œuvre dans le département. Tous ces documents ne sont pas aisés à obtenir dans les différentes associations et l'exploitation peut s'avérer laborieuse (mise à jour insuffisante, recoupements...). Il convient de noter que les écoles comme Polytechnique ou Saint-Cyr éditent un annuaire national qu'il serait sans doute plus simple d'exploiter à ce niveau.

Il serait normal que le commandement soit sensibilisé par cette question et apporte son concours à notre association qui est reconnue d'utilité publique, notamment en autorisant la diffusion des listings de retraités.

Pour donner une plus grande audience à l'ANOCR, il faut qu'elle soit mieux connue au sein des personnels d'active qui sont, c'est un truisme, de futurs retraités. Sans doute faut-il vivifier les contacts au sein des régiments, obtenir des pages publicitaires au sein des revues militaires... Chaque officier d'active approchant de la retraite devrait ainsi recevoir une information concernant les associations de retraités. Lorsque les militaires ont quitté l'uniforme, il est plus difficile de les contacter.

2. Questions en suspens

Le monde militaire au sein de la société Française paraît de plus en plus en retrait.

Outre le poste de secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants qui a été très tardivement pourvu, il est souhaité que soit ré-institué auprès du ministre un autre poste de secrétaire d'Etat à la défense comparable à celui qui avait été tenu en son temps par le Général Bigeard...

Afin de « remilitariser » le ministère qui semble aujourd'hui dirigé par des personnes sans réelle culture de défense, il serait souhaitable que ce poste, qui serait un véritable poste de « conseiller en stratégie opérative », soit tenu par un officier général en deuxième section.

Les personnels militaires subissent un statut exorbitant qui leur interdit toute représentation au niveau politique. Ceci explique l'effacement dont ils sont actuellement victimes au sein de la société française. Combien y a-t-il de députés anciens militaires ? L'accès à cette éminente fonction n'est généralement possible qu'après une période de militantisme au sein d'un parti, expérience rendue impossible pour un militaire parachevant une carrière complète. Les militaires ne sont pas présents là où sont arrêtées les grandes options, là où se règlent les affaires de l'Etat. Il faut porter remède à cette situation préjudiciable pour le pays. C'est sa défense et donc son existence qui sont en jeu au travers de cette faiblesse de nos institutions. La situation présente, marquée par de graves et impardonnables lacunes dans nos équipements, nous conduit à un rôle de second plan au sein d'une alliance dont le devenir est incertain, au sein d'une Europe réellement impotente. Ce manque de responsables militaires aux bons endroits explique aussi en grande partie la lente érosion du budget de la défense au cours des deux dernières décennies, et le pire est peut-être à venir. Elle est bien sûr préjudiciable aux militaires eux-mêmes, dont la condition n'est défendue par aucun groupe de pression comme c'est le cas pour toutes les catégories professionnelles.

Chacun souhaite une meilleure structuration du monde militaire au sein de notre société.

Il est difficilement compréhensible que l'accès à certaines installations militaires comme les salles de conférences, les bibliothèques avec

les revues militaires, etc. (sauf exceptionnellement au niveau des EM des RMD) soit restreint sinon impossible. Il convient donc d'institutionnaliser des structures territoriales à mettre en place aux niveaux plus subalternes (départements et garnisons) pour générer la continuité « active-retraité »... Ce renouveau permettrait de vivifier le monde des associations d'anciens militaires, monde très dispersé et dont le regroupement paraît hautement souhaitable pour lui conférer plus d'audience.

Dans le cadre de cette approche nouvelle et pour ce qui concerne notre association, une autre suggestion mériterait d'être étudiée : celle-ci consisterait à réunir des présidents de groupements à un niveau régional, pour confronter les expériences. Animées par un représentant national, ces réunions permettraient de synthétiser les problèmes, rassembleraient les énergies sur les solutions les mieux adaptées et peut-être même présenteraient des choix budgétaires en adéquation avec les nécessités du moment. Une mise en commun des finances ne pouvant se faire au détriment du fonctionnement de chaque groupement, une participation du siège devrait permettre de mener à bien ces rencontres qui pourraient être semestrielles.

GROUPEMENT HAUTE-GARONNE

Commémoration régionale du centenaire de l'ANOCR

A l'occasion de la commémoration du centenaire de la création de l'ANOCR, l'IPA Pierre Bergès, président du groupement de Haute-Garonne et les Présidents de Groupement de dix départements contigus, ont organisé, à Toulouse, une cérémonie de célébration de la création de l'ANOCR.

Ainsi, plus de 100 Officiers de Carrière en Retraite se sont regroupés dans un esprit de franche et solidaire camaraderie à Toulouse, le 15 juin 2011 pour un programme chargé qui comportait, en plus du café de bienvenue à partir de 9 heures au Palais Niel, Quartier Général Militaire :

– à 10 heures, au Monument dédié aux Combattants, la cérémonie d'hommage et de recueillement en mémoire de toutes celles et ceux qui se sont sacrifiés pour notre pays, en présence du représentant du Préfet de Région, le sous-Préfet Maurice Barate, Directeur de Cabinet, le Colonel Manuel Salazar, commandant par suppléance la 11^e Brigade Parachutiste, représentant l'Autorité Militaire président (AMP) la cérémonie, M. Michel Pech, Conseiller délégué, représentant le maire de Toulouse excusé ;

– les Chefs de Corps des Régiments : 1^{er} RCP, 8^e RPIMa, 1^{er} RTP, 3^e RMA, 4^e CLCAT, étaient représentés, le Colonel Jean-Luc Mercury, commandant la Base de Défense de Toulouse-Castres, le Colonel (R) Didier Deltour représentant le Colonel Rolland Tavel commandant la Région de Gendarmerie de Midi-Pyrénées et le Colonel Schmiktke, le Colonel Frantz Tavart, commandant le Groupement de Gendarmerie départementale, les DMD adjoints de la Haute-Garonne, Lt-Colonel Éric Perin, et de l'Ariège, Lt-Colonel Paul Sauvage.

De nombreux Présidents, Membres et Porte-Drapeaux d'associations patriotiques démontraient par leurs présences amicales leur attachement aux valeurs et buts de l'ANOCR. Parmi elles : la SEMLH et son Président Serge Jop, l'ANOMONM et M^{me} Janine Daroy représentant le Président Gérard Elbaz, les Médailleurs Militaires et leur Président Claude Piat, l'ANFeM et sa déléguée Severia de Besombes...



Ravivage de la flamme, en présence de M. le Préfet et du colonel Salazar, par les Présidents de Groupement présents, de droite à gauche : Jean-Claude Baurens (32), Pierre Bergès (09 + 31 + 81), Jean-Claude Chagnard (65), Pierre Evano (82), Michel Gauthie (11) et Jacques Peyrard (47).

Le nombre de personnes réunies au pied du Monument des Combattants, tous effectifs confondus, était très proche de 180.

Un Piquet d'Honneur et la Musique des Parachutistes ponctuaient et rehaussaient l'éclat et la solennité de la cérémonie et son déroulé :

– **de 11 h 30 à 12 h 30, au cours de la réception offerte par la Municipalité** en salle des Illustres du Capitole, M. Pech souhaite la bienvenue aux invités et prononce

son allocution basée essentiellement sur « l'esprit de défense », thème fort qu'il argumente avec beaucoup de perspicacité et de conviction.

Le Président de Groupement ANOCR local répond à ce message de bienvenue et de soutien. Il rappelle les fondements de l'ANOCR, ses buts et actions, son rayonnement dans les domaines de la Défense Nationale et de la condition militaire.

Un cocktail de qualité parachève cette réception chaleureuse et attentionnée.

– **à 13 heures, déjeuner de gala, dans les prestigieux salons du Palais Niel.**

Plus de cent convives participaient au déjeuner. Une excellente ambiance animait toutes les tables et un beau gâteau d'anniversaire terminait les agapes. Le Général Jean-Claude Chagnard, le plus ancien dans le grade le plus élevé parmi les acteurs du jour, prenait la parole pour féliciter chaleureusement les organisateurs et leur efficacité.

– **à 16 heures, une trentaine de membres de l'ANOCR visitait le Musée de la Résistance**, réalisé et administré par le Conseil Général de la Haute-Garonne et profitait des connaissances expertes en la matière de M. Agullo, Directeur du Musée.



Réception en salle des Illustres.



Florilège de musiques militaires et patriotiques par la Musique des Parachutistes.

GROUPEMENT INDRE ET CREUSE

Sortie en « Brenne »

« Pour profiter de ce printemps bien sec, mais agréable, avec l'aide du Capitaine Maunet né et vivant en Brenne (région souvent appelée : le Pays aux mille étangs) une réunion a été décidée en plein centre de cette partie sud de l'Indre. Elle avait pour cadre le Château du Bouchet, situé sur le point haut de ce plat pays (environ 300 mètres !) et la commune de Mézières-en-Brenne, à 10 km de là.

Formant un groupe de 23 adhérents nous avons visité le matin, cette forteresse décrite ci-dessous (avec la gracieuseté de sa propriétaire M^{me} de la Véronne) et l'aide de M^{me} de Pouilly ; puis, après un déjeuner convivial au bord de l'étang de la Gabrière, un des étangs les plus importants, nous nous sommes rendus dans la commune de Mézières guidés par notre ami Maunet, pour une visite de divers musées (pisciculture, pompiers, histoire locale) et de la collégiale édifiée au XVI^e siècle. Pour ceux qui recherchent le calme et désirent découvrir de très beaux paysages nous vous conseillons de vous perdre quelques heures (ou quelques jours) dans cette région encore naturelle et sauvage (voir descriptions ci-après).

de 1666 à 1679 (affaire des poisons).

Du donjon et de la terrasse on découvre la plaine de la Brenne et l'Étang de la mer Rouge, en particulier ; l'un de ses propriétaires, dit-on, Aimery de Sénébaud, ayant participé à la 7^e croisade (1246-1254) dirigée par Saint Louis, aurait ainsi baptisé cet étang de 180 hectares, en souvenir de sa détention au bord de la mer Rouge.

La petite chapelle reconstruite en 1854 fait l'objet chaque année d'un pèlerinage suivi, fixé au 1^{er} dimanche d'août. La Vierge miraculeuse découverte au XIII^e siècle par le Sieur Aimery, brûlée lors des guerres de religion (XVI^e), sculptée à nouveau en 1650, volée par la suite, a été remplacée par une copie conservée à l'Eglise de Rosnay.



L'EGLISE SAINTE MARIE-MADELEINE

Mézières a su conserver parmi les vestiges d'un passé prestigieux sa collégiale des XIV^e et XVI^e siècles (édifiée de 1543 à 1559 par Nicolas d'Anjou). Ancienne chapelle du chapitre de Mézières, elle est reconnue comme la plus belle église ogivale de la Brenne et la deuxième de l'Indre après sa sœur aînée de Levroux (le témoignage de l'édification de la chapelle remonte à 1012).

Par ses dimensions, par l'harmonie de son architecture liant les trois grands courants de l'art gothique : Rayonnant, Flamboyant et Renaissance, et avec ses vitraux uniques (datant pour la plupart du XIV^e, parfois restaurés au XIX^e), la collégiale de Mézières a acquis le titre de « cathédrale » de la Brenne. On peut aussi y voir les 2 chapelles latérales : de St Pierre à gauche et de la Vierge ou des Ducs d'Anjou à droite.

Bonne journée agréable le temps ayant été de la partie. Une pensée pour ceux qui n'ont pu se joindre à nous pour diverses raisons, dont les ennuis de santé, l'âge venant.



LE CHATEAU DU BOUCHET

Cette imposante forteresse médiévale, occupée par les Anglais durant la guerre de Cent ans (1337-1396 et 1415-1453), restaurée aux XV^e et XVII^e siècles, se dresse sur l'un des plus hauts points de Brenne. Les terres et le château ont appartenu à plusieurs familles (d'Harcourt, d'Anjou Mézières, de Bourbon Montpensier, de Vassé, etc.). La famille Rochechouart-Mortemart en a aussi été propriétaire durant 3 siècles. L'un de ses membres, Gabriel de Rochechouart, fut le père de la future Marquise de Montespan, favorite du Roi Louis XIV

GROUPEMENT LOIRE-ATLANTIQUE

Un hommage et une reconnaissance envers l'un des siens

La commune de Saint-Sébastien-sur-Loire a honoré par une cérémonie la mémoire du Lieutenant-colonel **François Pouplin** navigateur dans l'armée de l'air « **Mort pour la France** » le 20 juin 2009.



Cette cérémonie s'est déroulée en présence de M^{me} Brigitte Pouplin sa veuve, membre de l'ANOCR (1), et des autorités civiles et militaires.

Après une messe célébrée en sa mémoire, un cortège s'est déplacé de l'Hôtel de Ville à la place des

Ailes (lieu où est érigée une stèle entourée de plaques commémoratives de pilotes abattus pendant la guerre 1939-1945).

Une délégation importante de l'armée de l'air rendait les honneurs.



Les autorités entourant M^{me} Pouplin.

(1) Les jumelles Jennifer et Alison étaient absentes pour cause d'épreuves du bac qu'elles ont obtenu avec mention Très Bien. Nous leur adressons nos vives félicitations et tous nos encouragements pour la poursuite de leurs études.

tombés dans l'exécution de leurs missions au cours d'opérations extérieures, avec une pensée particulière pour l'Afghanistan. Nous y avons joint également le souvenir des adhérents, veuves et officiers, qui nous ont quittés cette année.

Les effectifs étaient au moment de l'AG de cent. Ce qui nous a semblé normal l'année du centenaire de notre association. Effectifs légèrement en baisse, ce qui correspond à la baisse des effectifs de l'ANOCR, et est malheureusement valable pour de nombreuses associations pour des raisons données par les participants : trop d'associations, trop de sollicitations, trop d'occupations...

Le bilan financier en légère baisse reste cependant très positif. Merci à tous pour les dons qui nous permettent d'offrir quelques aides à nos veuves lors de leurs réunions et sorties diverses. Une augmentation de la cotisation annuelle de 1 € aura lieu l'année prochaine, 0,5 pour les veuves. Malgré cette dernière information, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le président passe ensuite au rapport d'activités. Elles sont très traditionnelles pour notre groupement, malheureusement l'âge et la santé sont un frein important pour de nombreux adhérents :

– une assemblée générale, toujours conviviale et sympathique qui a eu lieu l'année dernière au château de Clermont ;

GROUPEMENT HAUTE-SAVOIE

AG 2011

L'assemblée générale du groupement de la Haute-Savoie s'est déroulée le jeudi 19 mai 2011 au restaurant « Le Bois du Seigneur » au col de Chatillon, au nord de Cluses. Nous étions 38 adhérents heureux de se retrouver dans un site montagnard, calme à cette époque, un décor grandiose et un temps très favorable. Une fois de plus, notre vice-président le lieutenant-colonel Delettire, grand maître dans la recherche des rendez-vous pour nos assemblées, avait fait le bon choix.

La journée s'est déroulée comme prévu : un mot d'accueil du président, le rapport financier et le point des effectifs par notre trésorier secrétaire, le lieutenant Saumabère, le rapport moral du prési-

dent, suivi d'un débat très intéressant.

Une minute de silence fut observée en début de séance à la demande du président, en hommage aux soldats de nos armées,



– une sortie commune avec les groupements de l'Ain et de la Savoie en fin d'été.

L'année dernière en Savoie nous avons visité les mines d'Hurtières à l'entrée de la Maurienne, cette année le groupement de l'Ain nous invite à Pérouges, village typique aux environs de Lyon ;

– le repas annuel et les réunions des dames, organisées par Françoise Pontneau et Michèle Bonnin que nous remercions au passage pour leur disponibilité ;

– la participation de nombreux adhérents aux conférences organisées en commun avec d'autres associations : AOR, SEMLH... ;

– notre petit groupe de ski de fond (nous sommes en Haute-Savoie !) dont les effectifs diminuent chaque année, pour des raisons d'âge et de santé.

Ces activités contribuent au soutien moral et à la solidarité entre les membres, objectifs essentiels de notre association.

Le président lance alors un débat qu'il veut très ouvert sur le troisième objectif très à l'ordre du jour, la contribution à l'esprit de défense.

De nombreuses idées sont évoquées dans un débat avec une grande participation : la place du soldat dans la nation, élargissement de sa liberté d'expression, rôle et action de la presse locale et nationale, le devoir de mémoire, participation des officiers en retraite aux plus hautes instances de la défense...

Ces dames nous ayant rejoint après une promenade autour du lac de Morillon, la journée se termine autour d'un repas amical et convivial, dans une ambiance toujours gaie et sympathique. Retour à Annecy après la photo traditionnelle. Merci à tous les participants et rendez-vous à Pérouges en septembre.

GROUPEMENT VAR

AG du 24 mars 2011

Placée sous le pavillon du centenaire, l'assemblée générale réunissait 88 de ses 576 sociétaires, dont la dispersion dans le vaste département du Var n'avait pas permis le ralliement du lieu de rassemblement.

Le centenaire était l'incomparable moment d'accueillir lors de sa conclusion le capitaine de corvette Mangin, représentant l'amiral Tanguy, préfet maritime, le capitaine de vaisseau Averso, représentant le sénateur-maire de Toulon, M. Galli, représentant le Président du Conseil général, le Général Rolland délégué à notre assemblée par l'Amiral Olhagaray, le Général Rocher, président de la Saint-Cyrienne, le commissaire en chef (R) Girault, représentant l'amiral Faugère, président de la société d'entraide de la légion d'honneur, le vice-amiral Masson, président de l'ADOSM, M^{me} Scheideker, représentant le directeur de la CNMSS, M^{me} Velut, présidente déléguée de l'ANFEM, le commandant (R) Fontanaud, président de l'ANORAA.

Cette occasion nous valait l'honneur de recevoir M^{me} Hummel, sénateur-maire de La Valette et M^{me} Lévy, député du Var, dont les interventions brillantes marquèrent la clôture de cette assemblée.

Le centenaire était aussi l'occasion d'associer au recueillement observé pour nos camarades disparus au cours de l'année, l'hommage aux soldats du 21^e Rima, tués en Afghanistan en août 2010, le capitaine Lorenzo Mezzasalma et le caporal-chef Jean-Nicolas Panezyck.

Enfin le centenaire exigeait que l'esprit de cette assemblée se mit à l'unisson de l'ample mouvement lancé par notre Président national pour la reconnaissance de notre identité et de la valeur représentative de notre association dans l'inévitable débat sur le rôle de nos armées et la place essentielle, trop souvent oubliée, de nos camarades d'active engagés dans les opérations décidées par la Nation.

La lecture du message fédérateur de l'amiral Olhagaray dont les points majeurs, au-delà des légitimes préoccupations inlassablement exposées sur l'évolution des retraites et des pensions de réversion, a été entendu et applaudi chaleureusement dans son ambition de maintenir l'esprit de solidarité entre nos groupements et leurs sociétaires dans les domaines de l'entraide, de la défense de nos intérêts moraux et matériels et aussi l'espoir légitime de faire entendre valablement notre voix parmi celles des « partenaires de défense », à l'instar des partenaires sociaux dans l'inévitable consultation nécessaire à la préservation des valeurs nationales.



Le rappel de l'audition de notre président national devant la commission de la défense lors de sa consultation des associations permit aux sociétaires qui ne disposaient pas de l'équipement informatique approprié de prendre connaissance de la ferme intention de notre association et de son président national d'être entendus lors de toute consultation nationale sur le rôle de la défense et de ses acteurs directs engagés ou anciennement engagés.

Après cet indispensable préambule essentiel sur l'action future et cependant vitale de l'ANOCR, vint le temps de présenter les résultats des activités et des finances de notre groupement :

Le commentaire présenté par l'ICETA J-M Brossard mit en relief les sorties organisées et celles pour lesquelles le rappel de rentabilité était nécessaire.

La présentation du rôle de soutien rappelé par M^{me} Roué appelait un accroissement de son action et du développement d'un réseau d'information pour mieux jouer des aides possibles.

Le développement de M^{me} Queffurust soulignant l'état satisfaisant des ressources (1 400 € de reliquat, soit 9,5 % du budget réalisé en 2010 pour 14 690 €, mit en évidence l'apport substantiel des dons qui assurent l'équilibre entre les aides directes et indirectes importantes consenties par le groupement. Un remerciement chaleureux était adressé aux généreux donateurs et généreuses donatrices.

L'approbation du projet prévisionnel de 14 700 € équivalent au précédent ne soulevant pas de difficulté particulière, la présentation du comité de groupement fut l'occasion d'évoquer le renforcement du bureau et le plaisir d'accueillir le colonel Stedhile en tant que conseiller juridique.

L'évolution des effectifs du Var, à peine supérieure à celle de 2009, enregistre une relative faiblesse des adhésions des jeunes retraités qui ne compense pas l'évolution

« séniorisante » des Varois tout en confirmant la réussite de leur carrière (52 % de colonels et généraux), si toutefois l'ancrage dans notre département n'est pas le signe d'une préalable aisance...

Les suggestions de recrutement se font jour au point venu d'accueillir nos invités officiels.

Le général Rocher présentait le programme biannuel du gala « Nuit des Ordres et des Armes » organisé le 25 juin prochain dans le cadre du fort Lamalgue ; le Commissaire en chef Girault mettait l'accent sur les aides sociales de la société de la Légion d'honneur. Le commandant Mangin, au nom du préfet maritime exposait avec brio l'organisation de nos forces navales en Méditerranée et de la Base de défense de Toulon devant un auditoire particulièrement attentif.

Les encouragements et propositions d'interactivités présentés par les présidents des associations amies prévenaient les déclarations des représentants de la Nation qui eurent ainsi le naturel privilège de clore l'assemblée.

Commentaires et suggestions librement échangés par les participants s'ensuivirent autour d'un champagne d'anniversaire, prologue du repas de circonstance pour un tel centenaire.

GROUPEMENT DE VENDÉE

Compte rendu de l'Assemblée générale du 19 mai 2011

Le Lieutenant-colonel (er) **Ruchaud Jean-Michel**, président du groupement accueillait ce jour-là les 43 participants (une vingtaine de camarades s'étaient excusés).

Cette manifestation annuelle du groupement s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Chacun ayant plaisir de retrouver les amis dispersés dans le département.

Le président ouvrait la séance en remerciant les adhérents présents et en excusant les camarades habi-

tuellement fidèles, mais empêchés pour des raisons de santé ou de déplacements.

Puis il évoquait le centenaire de l'association.

Après avoir rendu hommage aux membres du groupement décédés depuis l'AG 2010, l'ordre du jour débutait par un compte rendu de l'assemblée générale de Paris qui s'était tenue en avril dernier.

Le président développait les principales orientations données par le président national, **le Vice-amiral (2s) Olhagaray** :

- mieux faire reconnaître notre association ;
- stabiliser les effectifs d'adhérents ;
- entretenir l'aide morale et l'aide matérielle des membres de l'association ;
- porter attention aux lois sur les retraites ;
- soutenir nos armées (camarades d'active et gendarmes) ;
- esprit de défense + combatif - Lutte contre le délitement patriotique de notre société.

Par la suite, c'était la vie du groupement de Vendée qui était présentée.

– **Le rapport moral** : un effectif pratiquement stable de 120 adhérents, en début d'année. Evocation des disparus et démissions depuis l'AG précédente et l'annonce de l'arrivée de 8 nouveaux, auxquels le président souhaitait la bienvenue : **Lt-colonel Fabre, Général Viard, Lt-colonel Rémy Bilaud, Colonel Le Novère, Général Richou, Général Carlier, et de deux veuves récemment rattachées : M^{me} Le Bars, M^{me} Ollivier.**

– **Décès** : **Colonel Roussay, Colonel Thibodaux (22/11/10), Capitaine Ollivier (24/09/10), Colonel Chesne (27/12/10), Capitaine Le Bars (14/02/11), l'épouse du Général Biland (05/01/11) et le Médecin principal Gauvrit** depuis l'AG (le 20/06/11).

En matière d'action sociale, quelques cas sont signalés mais les

gestes de solidarité et d'entraide restent modestes car affaiblis par la pudeur et la réserve de chacun à signaler ses difficultés personnelles. Néanmoins, le président encourage chacun d'entre nous de continuer à porter intérêt aux camarades isolés, en cherchant localement, le contact et en avertissant le bureau des difficultés ou besoins de certains adhérents ou de leurs veuves. Autre point sensible évoqué : les outrages aux valeurs de notre République. Le président du groupement s'en est indigné, notamment auprès des autorités présentes.

Le Vice-président le **Lt-colonel (er) Rossetti** présentait les activités du groupement au cours de l'année écoulée : sorties « détente », visites et conférences propres à maintenir l'esprit de défense et le devoir de mémoire.

Le rapport financier : le bilan financier était présenté par le **Capitaine (er) Audureau** trésorier du groupement. L'exercice 2010 se termine avec un compte de résultat positif témoignant d'une gestion saine et rigoureuse. Laquelle sera votée à l'unanimité.



En fin de séance, le président accueillait pour la première fois, des élus joints aux autorités militaires et de l'Etat : **Le directeur de cabinet du Préfet M. Cauwel**, le député **M. Caillaud**, membre de la commission de la Défense nationale, **M^{me} Roy** Conseillère générale représentant le **Président du Conseil général**, le **Directeur de l'ONAC de Vendée**, le **Colonel Debesse** délégué militaire départemental de Vendée, et le **Colonel Brice** commandant le **Groupement de Gendarmerie**. Ces deux derniers officiers ont bien voulu faire un exposé rapide des situations actuelles de leurs unités dans le cadre de la réorganisation de la Défense et de la sécurité nationale.

Le député **M. Caillaud**, membre de la commission de la Défense nationale, s'est exprimé en fin de séance pour donner des informations sur les armées et les zones d'engagement en cours, soulignant au passage la qualité de nos forces, s'indignant avec nous, des atteintes nombreuses aux valeurs que nous défendons, et chères aux retraités militaires que nous représentons. Il nous propose un dîner débat, pour analyser ensemble les orientations de la Défense : proposition à l'étude pour, éventuellement, la fin de l'année.

Ce sympathique rassemblement s'est terminé autour d'un verre de l'amitié et le partage d'un repas convivial, particulièrement apprécié des participants.



NÉCROLOGIE

Errata

Lire : Lieutenant-colonel Trolliard adhérent du groupement Savoie
au lieu de : groupement de Haute-Savoie

03. Allier. M^{me} Andrée Brunel, veuve du Capitaine, le 28 juin 2011. Colonel Francis Donneaud, le 21 juillet 2011. M^{me} Nicole Gallon, veuve du Colonel, le 31 juillet 2011.

11. Aude. Colonel Camille Boutin, le 15 septembre 2011.

13. (04.05.20.84) Groupement interdépartemental de Marseille. Commandant Pierre Didelin, à 102 ans en 2010. M^{me} Simone Leker, veuve du Lieutenant-Colonel, le 14 juin 2011. Colonel André Grousseau, le 27 juillet 2011. M^{me} Jacqueline Vautrin, veuve du Commandant, en juillet 2011.

17. Charente-Maritime. Commandant Edouard Neveu, le 17 juin 2011.

18. Cher et Loiret. Commandant Paul Lelissof, le 19 août 2011.

21. Côte-d'Or. Lieutenant-Colonel Michel Gengembre, le 25 août 2011.

22. Côtes-d'Armor. Médecin général insp. Pierre Daniellou, en février 2011. Capitaine Jean-Julien Bouetté, en mai 2011. M^{me} Colette Le Coniac, veuve du Capitaine, en juin 2011. M^{me} Andrée Caroff, veuve du Capitaine, en juillet 2011.

25. Franche-Comté. Colonel Claude **Bonnot**, le 26 juillet 2011. Lieutenant-colonel Claude **Guyot**, le 14 septembre 2011. Colonel Henri-Claude **Delbecq**, le 16 septembre 2011.

33. Gironde. Général de division Elie **Dufour**, le 16 juillet 2011.

34. Hérault. Ingénieur en chef de l'armement Robert **Bedos**, le 21 juillet 2010. Colonel André **Panthene**, le 4 novembre 2010. Colonel Francis **Jouvi**, le 16 novembre 2010. M^{me} Liliane **Stadler**, veuve du Lieutenant-Colonel, le 4 janvier 2011. M^{me} Monique **Ferriere**, veuve du Capitaine, le 22 janvier 2011. M^{me} Yvonne **Fouchy**, veuve du Lieutenant-colonel, le 30 janvier 2011. M^{me} Lucienne **Castor**, veuve du Commandant, le 20 février 2011. Capitaine de vaisseau Henri **Morfin**, le 28 février 2011. Colonel Guy **Lepouriel**, le 2 mars 2011. Ingénieur des essences Eugène **Bruneau**, le 15 mars 2011. M^{me} Micheline **Geant**, veuve du Colonel le 28 mars 2011. M^{me} Georgette **Arino**, veuve du Lieutenant, le 11 avril 2011. Colonel José **Desmergers**, le 26 mai 2011. Lieutenant-colonel Gérald **Hergault**, le 1^{er} juin 2011. Lieutenant-colonel Jean-Pierre **Renaud**, le 1^{er} juillet 2011. Médecin en chef Henry **Sagnet**, le 3 juillet 2011. Int. Militaire Michel **Dufourmantelle**, le 6 juillet 2011. Lieutenant-colonel Paul **Randon**, le 11 juillet 2011. Colonel Noël **Blanc**, le 14 juillet 2011.

35. Ile-et-Vilaine. M^{me} Catherine **Le Henaff**, veuve du lieutenant, le 13 avril 2011. Colonel Henri **Denis**, le 15 avril

2011. Général de brigade Jean **Roudier**, le 25 mai 2011.

43. Haute-Loire. Capitaine Ernest **Ribbes**, le 31 août 2011.

44. Loire-Atlantique. Lieutenant-Colonel Pierre **Lartigue**, le 17 janvier 2011. Capitaine Georges **Guillement**, 23 juillet 2011.

49. Maine-et-Loire. Général Xavier **De Boutray**, le 7 juillet 2011. Capitaine Marcel **Ramond**, en juillet 2011. M^{me} **Corabeuf**, veuve du Capitaine, le 26 juin 2011. M^{me} **Monaque**, veuve du Colonel le 1^{er} septembre 2011.

56. Morbihan. Colonel Jacques **Huet**, le 3 avril 2011. Chef de bataillon Gérard **Dorso**, le 16 avril 2011. Général de brigade Robert **Bassac**, le 19 mai 2011. Capitaine Chérif **Benchehib**, le 25 mai 2011. M^{me} Jeanne **Huart**, veuve du Capitaine, le 4 juin 2011. Colonel Guy **Ayme**, le 7 juin 2011.

66. Pyrénées-Orientales. Colonel Jean-François **Allard**, le 14 juin 2011. Colonel Pierre **Berland**, le 10 juillet 2011. Chef de Bataillon Robert **Massines**, le 31 juillet 2011. Chef de Bataillon Louis **Vicens**, le 25 juin 2011.

67/68. Alsace. Général Alphonse **Sauder**, le 5 septembre 2011.

72. Sarthe-Orne-Mayenne. Général de brigade Paul **Cerbelle**, le 24 août 2011.

73. Savoie. Capitaine Gustave **Bajard**, le 5 avril 2011.

74. Haute-Savoie. M^{me} Madeleine **Anthoine**, veuve du Médecin Général, le 6 mars 2011. M^{me} Odette **Vinel**, veuve du Commandant, le 19 novembre 2011. Colonel Pierre **Chardon**, le 27 juillet 2011.

79. Deux-Sèvres. Chef d'escadron Théodore **Mergault**, en juillet 2011

83. Var. Ingénieur en chef David **Bertin**, en mars 2011. Général de Brigade Jacques **Debarge**, le 6 juin 2011. Chef d'escadron Maurice **Gras**, le 9 juin 2011. Colonel Etienne **Cauvin**, le 14 juin 2011. Capitaine de Frégate Hervé **Le Jeune**, le 4 juillet 2011.

85. Vendée. Médecin Principal Yvon **Gauvrit**, le 20 juin 2011. Général de Brigade Eric **Sourisseau**, le 21 août 2011.

88. Vosges. Commandant Raymond **Fiches**, le 25 septembre 2011. Capitaine Mario **Scotton**, le 28 avril 2011. Lieutenant-Colonel Robert **Florentin**, le 22 juillet 2011. Colonel Pierre **Baratcabal**, le 24 août 2011.

89. Yonne-Aube. Commandant Charles **De la Souchère**, le 7 octobre 2010.

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

A la demande de la Direction des Ressources Humaines (DRH) du ministère de la défense, nous publions ci-dessous un communiqué destiné aux retraités militaires et portant sur la protection sociale complémentaire illustrée par le récent référencement d'UNEO.

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence, appelée référencement, la mutuelle UNEO a été sélectionnée afin d'assurer la couverture sociale complémentaire des militaires à compter du 1^{er} janvier 2011.

POURQUOI CETTE RÉFORME ?

Jusqu'en 2005, le ministère de la défense soutenait les mutuelles militaires en leur versant une subvention. En 2005, la Commission Européenne et le Conseil d'État ont estimé que cette aide financière constituait une distorsion de concurrence entre les organismes assureurs puisqu'elle réservait le bénéfice des subventions aux seules mutuelles exclusivement constituées d'agents de l'État. Ce dernier a donc dû renoncer à verser toute aide à compter de cette date.

Respectant ces recommandations, une loi de 2007 a autorisé de nouveau l'État à verser des subventions à ces organismes désignés après une procédure de mise en concurrence.

Le ministère de la défense et des anciens combattants a ainsi engagé en 2010 une procédure de sélection et retenu pour une période de 7 ans la mutuelle UNEO. Seule cette mutuelle pourra bénéficier d'une participation financière de l'État. En contrepartie de cette aide publique, la mutuelle UNEO devra respecter des critères de solidarité. La mutuelle UNEO propose des prestations indispensables avec un niveau de remboursement garantissant à la communauté militaire une protection santé de qualité.

SI VOUS ETES DÉJÀ ADHÉRENTS À LA MUTUELLE UNEO

Le passage d'une ancienne garantie à une nouvelle garantie s'opère automatiquement. Aucune démarche particulière n'est nécessaire. En revanche si vous souhaitez faire évoluer vos garanties, il vous suffit de contacter la mutuelle UNEO.

SI VOUS N'ÊTES PAS ADHÉRENTS À LA MUTUELLE UNEO

La mutuelle Unéo vous propose des garanties SANTÉ (UTILE, NATURELLE, ESSENTIELLE, OPTIMONDE, NOUVELLE CALEDONIE) et une garantie Prévoyance en partenariat avec l'AGPM et le GMPA, acteurs historiques de la protection sociale.

L'adhésion à un organisme référencé reste individuelle et facultative. Vous demeurez donc totalement libre dans le choix de votre couverture sociale complémentaire.

Posez vos questions à l'adresse suivante :
faq-pscmilitaire-defense@sga.defense.gouv.fr

Pour plus d'information sur les garanties Santé Unéo, la garantie Prévoyance facultative en partenariat avec l'AGPM et le GMPA, vous pouvez contacter la mutuelle Unéo au 0 970 809 709 (Appel non surtaxé) ou consulter leur site internet <http://www.groupe-uneo.fr>

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant : OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

☐ déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

☐ déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

☐ a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	13	9	22	6,50	4,50	11,00
Commandant	16	9	25	8	4,50	12,50
Lieutenant-colonel	18	9	27	9	4,50	13,50
Colonel	21	9	30	10,50	4,50	15,00
Général	27	9	36	13,50	4,50	18,00

(1) Applicables du 1^{er} octobre 2011 jusqu'au 30 septembre 2012

☐ Ci-joint le règlement de ma cotisation pour l'année de mon abonnement

☐ Cotisation et abonnement 2011

Villa FURTADO

LA PRESTIGIEUSE VILLA FURTADO-HEINE SUR LA PROMENADE DES ANGLAIS À NICE.

Offre découverte

-20%
SUR VOTRE SÉJOUR
EN NOVEMBRE & JANVIER !

A partir de **33€⁶⁰**
la nuit la nuit en
chambre individuelle

pour tout séjour d'une durée minimum de
10 jours en novembre 2011 et janvier 2012.

Conception C. Jandel / IGESA - Photos IGESA



www.villa-officiers-nice.fr
Réservations : 04 93 37 51 00

La «Villa des Officiers» est réservée aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère de la Défense. Il conviendra de présenter un justificatif pour séjourner. Les conditions d'accès sont définies par l'acte de donation du 17 oct. 1895.

